

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 2 avril par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT (à partir de la délibération n° 3), M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST (à partir de la délibération n° 7), M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON (à partir de la délibération n° 3), Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

M. Guy SERGENTON à Mme Catherine BRUN, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT (jusqu'à la délibération n° 2 incluse), M. Romain BOST à Mme Hélène LAPALUS (jusqu'à la délibération n° 6 incluse), M. Alexandre GRANGE à M. Gilles PASSOT.

Absent sans pouvoir

Mme Marie-Hélène RIAMON (jusqu'à la délibération n° 2 incluse).

Secrétaire

M. Denis VANHECKE est élu secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances des 11 février et 11 mars 2021, ont été soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire : Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués du Maire, 14 décisions ont été prises entre les deux Conseils Municipaux. J'ai reçu une question de 88 %, qui demande si le montant de la prestation qui est de 35 880 €, s'il y a affermissement de la tranche 1 et si cette tranche optionnelle n'est pas affermie ou mise en attente, y a-t-il une indemnité de débit ou d'attente, à verser à la société retenue c'est-à-dire EGIS CONSEIL ? Alors non il n'y a pas d'indemnités versées au prestataire si les tranches optionnelles ne sont pas affermies, c'est justement l'intérêt de ce montage, quand une partie de la mission à confier à un prestataire ne peut pas être définie au lancement de la consultation.

Pour le dossier EGIS CONSEIL en l'occurrence, l'affermissement de la tranche optionnelle est conditionnée par les conclusions de la tranche ferme dont l'objet est de vérifier la faisabilité d'un réseau de chaleur sur le centre-ville. On fait d'abord la tranche ferme, s'il s'avère qu'il y a des questions complémentaires, nous pourrions éventuellement affermir la tranche optionnelle mais si tel n'est pas le cas il n'y aura pas d'indemnités.

Je vous remercie de cette question posée en amont, ce qui me permet de vous donner une réponse précise.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

2. Lancement des marchés publics - Information

Madame Prost Mallet : Pour le lancement des marchés publics nous avons quatre consultations, deux en fourniture et deux en service qui sont passées, toutes les quatre par procédure adaptée MAPA. Il s'agit pour les fournitures, de la fourniture et installation d'un ponton flottant amovible pour les Bords de Loire, la fourniture et pose de décorations printanières et/ou estivales pour les rues Charles de Gaulle et Maréchal Foch. Pour les services, l'effarouchement des étourneaux et la maintenance des installations et matériel de cuisine, fontaine à eau réfrigérante dans les bâtiments de la Ville de Roanne pour les années 2021 à 2025.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur ces informations ? Pour un peu plus de précisions sur notamment la fourniture et installation d'un ponton flottant amovible pour les Bords de Loire, vous savez que nous avons ouvert depuis hier, aux roannais, les Bords de Loire. Il y aura des animations cet été, des animations aquatiques, on espère avoir les autorisations en particulier pour pouvoir, pourquoi pas, exploiter des pédalos, des paddles, des choses comme cela, c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'avoir un ponton flottant qui permettra en particulier d'amarrer ces outils.

Le Conseil Municipal en prend acte.

CULTURE ET EVENEMENTS

3. Ciné Court Animé - 12^{ème} édition du festival international du court-métrage d'animation de Roanne - Programmation - Conventions de partenariat - Approbation

Le clip de la bande annonce du Ciné Court Animé est diffusé.

Monsieur Banchet : Le "Ciné Court Animé" est un évènement désormais attendu et reconnu et cette année nous vous présentons la 12^{ème} saison de ce festival international du court métrage et d'animation de Roanne.

Plusieurs périodes sont envisagées pour ce festival, afin de s'adapter aux contraintes de la situation sanitaire, mai, juin ou septembre. Cette manifestation est prévue en 2021 dans les salles de cinéma de Roanne et divers lieux culturels de la ville et Roannais Agglomération. La tenue de ce festival est privilégiée en présentiel, là aussi pour soutenir les cinémas du territoire et sa volonté de toucher le public en salle, même si une version en ligne du festival pourrait être mise en place en dernier recours si nécessaire.

Cette année, 260 films sont prévus au programme issus de quarante pays, à destination d'un public adulte et adolescent, hors séances scolaires. Les réalisateurs et professionnels seront présents durant le festival et des rencontres avec le public sont programmées. Il est à noter que les 5 réalisateurs nominés ou récompensés par des César ou/et Oscar ont déjà annoncé leur venue.

De nombreux partenaires nous accompagnent dans ce festival et avec lesquels nous devons signer des conventions, l'Espace Renoir, le Grand Palais, les Halles de Charlieu, Sopra Steria, Télérama, Kibлинд, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du cinéma et de l'image animée.

Madame Chevillard : Une question par rapport à la convention avec Sopra Steria, il est indiqué dans l'engagement des parties, il est précisé qu'elles devront collaborer de manière active et régulière pour permettre la réalisation de l'évènement, qu'est-ce que l'on entend par là ? Est-ce que cela reste de la communication, de la publicité ? C'était la question que l'on se posait.

Là c'était plus une proposition, est-ce que ce ne serait pas intéressant compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, d'envisager des projections en plein air ? Essayer de voir sur la ville quelques endroits où on pourrait éventuellement.

Monsieur le Maire : Sur le partenariat avec Steria, c'est effectivement un partenariat qui ne se contente pas d'apporter des fonds, les personnels de Steria sont associés, c'est-à-dire qu'ils vont bénéficier de projections.

Après sur des projections en plein air, je rappelle simplement que toute manifestation, aujourd'hui à l'extérieur, est quasiment plus contraignante qu'une manifestation en intérieur puisqu'elle est limitée à 6 personnes, donc c'est un peu compliqué d'organiser, au moment où je vous parle, une projection en extérieur.

Nous ne serions pas autorisés à faire pour plus de 6 personnes tant que nous sommes en urgence sanitaire et nous le sommes jusqu'à début juin ou fin juin, en espérant peut-être qu'il y ait une évolution favorable avec l'accélération des vaccinations. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui on a encore une incertitude sur le fait que cela se tienne en juin ou en septembre, si c'est en juin, peut-être aussi en partie dématérialisée, moitié-moitié, et si c'est en septembre de façon probablement plus certaine en présentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la programmation de la 12^{ème} édition du festival Ciné court animé.

4. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Dépôt d'objets archéologiques égyptiens appartenant au Musée Faure d'Aix-les-Bains – Convention - Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu : Le Musée Faure d'Aix-les-Bains a déposé en 1991, une collection de 54 objets égyptiens mais ce dépôt n'a jamais fait l'objet d'une convention entre les 2 musées. Il convient d'en établir une pour plus de sécurité. En effet, lors d'une présentation au public en 2012, il avait été repéré une infestation d'insectes dans les salles d'exposition entraînant des opérations de désinsectisation et de restauration.

Monsieur Vanhecke : Je reviens sur la culture et cela en fait partie bien sûr, il y a quelque chose que je ne comprends pas avec la commission culture, à savoir que la commission culture s'est réunie, nous n'avions que 3 sujets à l'ordre du jour, Ciné Court, la deuxième question c'était la programmation de l'inauguration des Bords de Loire qui a été reportée, notamment aussi le festival d'orgues de la programmation qui a été reportée.

Là nous avons deux délibérations que l'on va devoir voter, mais ces deux délibérations n'ont pas été présentées à la commission culture, n'ont pas été discutées et ce n'est pas la première fois que nous avons des délibérations au niveau de la commission culture où nous ne pouvons pas partager et donner nos sentiments. Est-ce que vous pouvez me donner une réponse, nous donner une réponse, et Monsieur Banchet peut-il s'expliquer sur ce manque de communication à la commission ?

Monsieur le Maire : Pardon de vous contredire Monsieur Vanhecke, mais elles ont bien été présentées à la commission, mais la commission d'avant, à laquelle visiblement vous n'étiez pas présent, par Monsieur Ythier lui-même.

Monsieur Vanhecke : Tout de même en suspens, pourquoi certaines délibérations ne sont pas présentées ?

Monsieur le Maire : Elles sont présentées mais on ne vous dit pas qu'elles vont être présentées systématiquement au Conseil Municipal qui suit.

Monsieur Vanhecke : Ce serait tout de même intéressant que l'on puisse y participer.

Monsieur le Maire : Certaines arrivent entre la commission et le Conseil Municipal et c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas non plus programmées. Là-dessus vous ne pouvez pas nous prendre en défaut, sur les deux délibérations que nous avons ce soir, elles ont bien été présentées en commission sauf que ce n'était pas la commission, la toute dernière mais celle d'avant.

Monsieur Vanhecke : La question n'est pas de vous prendre en défaut certainement.

Monsieur le Maire : Faut suivre les débats des différentes commissions, après entre nous, cette convention-là, on découvre qu'en 1991, cela ne date pas d'hier et ce n'était pas ni vous ni nous qui étions aux affaires, il n'y a pas eu de convention, on rectifie, c'est purement administratif, c'est comme si on décidait de prendre une assurance, là on passe une convention pour décider qui sera responsable de quoi, dans quelles conditions la conserver, c'est assez technique, est-ce que cela mérite un débat approfondi ? On peut l'avoir, d'ailleurs ce soir c'est l'objet, je ne voudrais surtout pas qu'on laisse penser que je refuse le débat, comme j'ai pu le lire ici ou là, mais cela reste un élément très technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Musée Faure d'Aix-les-Bains dans le cadre du dépôt de 54 objets égyptiens.

5. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Collection Pierre Martelanche - Avenant n° 1 avec Monsieur Gabriel Boucher - Approbation

Monsieur Rivollier : Le 27 juillet 2020, une convention de dépôt a été signée avec Monsieur Gabriel Boucher, propriétaire des œuvres de la collection de Pierre Martelanche, cela a été approuvé lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2020.

Depuis la signature de cette convention, une étude préalable a été menée. Elle a permis de recenser avec exactitude les 171 pièces concernées par le dépôt actuel au Musée Joseph Déchelette.

Comme prévu dans la convention initiale, *Article 1. Objet de la convention – Dépôt en vue d'une donation – liste des œuvres*, une liste exhaustive des 171 pièces composant le dépôt a donc été réalisée. Les œuvres sont inventoriées, au Musée Joseph Déchelette, sous les numéros indiqués dans la délibération.

Monsieur le Maire : Là, même chose, c'est très technique, on avait une convention, simplement il fallait lister le nombre des œuvres, il y en a 171, toutes numérotées, mais on va d'une œuvre relativement importante à, pardon, un fragment, j'allais dire un morceau de cailloux, cela serait mal interprété, un fragment. Là c'est l'objet de cet avenant, c'est de dire qu'il y a dans la collection 171 pièces.

Madame Dumoulin : Je suppose qu'évidemment cette délibération avait été étudiée en détail à la commission précédente, mais j'ai quelques questions quand même parce que dans la convention il y a des choses que l'on ne voit pas, par exemple quelle est la valeur de l'assurance de ce dépôt ? Parce que je suppose que quand on a un dépôt de ce type-là, on doit avoir une valeur d'assurance.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas la réponse, mais on est en train de la chercher, si d'ici la fin du Conseil on la trouve, je vous la donnerai.

Madame Dumoulin : J'ai d'autres questions comme cela, cela permettra de passer le temps.

Monsieur le Maire : Allez-y, faites votre liste.

Madame Dumoulin : La deuxième question, je suis perplexe parce qu'en fait on organise un dépôt, on aurait pu faire une donation tout de suite, dans le sens où un dépôt ne nous permet pas de faire de la restauration, alors quand je vois le nombre de fragments, comme vous le dites, ce n'est pas un fragment, c'est des multitudes de fragments, donc je suppose que cette œuvre va exiger pas mal de travaux, sachant que le dépôt bloquera tout travail de restauration. Est-ce que vous envisagez une donation rapidement ? Quelles seront les modalités de cette donation ? Est-ce que cela a déjà été envisagé avec le propriétaire ? J'ai des questions techniques mais qui peuvent intéresser quelques-uns de nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, c'est certainement très intéressant pour beaucoup de roannais qui s'intéressent à la culture et en particulier à l'art brut.

Cette collection d'un vigneron roannais, Pierre Martelanche, qui était artiste, a produit 171 pièces. Cette collection était en déshérence dans une petite maison de vigneron sur la commune de Saint-Romain-la-Motte, et depuis des années la commune de Saint-Romain-la-Motte cherche à mettre en valeur cette collection. Heureusement que la Ville de Roanne a donné une suite favorable, sinon nous serions toujours avec des œuvres qui sont remarquées par notamment par la DRAC et par les spécialistes de l'art brut, comme étant une œuvre de grande qualité. Mais si nous n'étions pas là aujourd'hui, ces œuvres seraient probablement davantage en péril puisque livrées à l'air et à la pluie sur le site.

Moi j'ai souhaité que nous puissions avancer avec la famille de l'artiste à plusieurs conditions, d'abord à partir du moment où l'Etat a considéré qu'il y avait un intérêt culturel, on va dire premier, que l'Etat nous aide financièrement dans le cadre d'une future éventuelle restauration des œuvres. J'ai dû obtenir, de haute lutte d'ailleurs, auprès du Préfet, Evence Richard, et du Sous-Préfet Abrard, ainsi que du précédent DRAC, qui a quitté ses fonctions, qu'il y ait une prise en charge à hauteur au minimum de 50 % par l'Etat d'éventuelles restaurations des œuvres. Mais avant de savoir ce que nous devons restaurer, dans quelles conditions, ce que cela allait coûter, nous devons d'abord définir les conditions de transfert de cette collection à la Ville de Roanne.

Première étape, c'est ce que l'on va voter ce soir, la numérotation, le recensement précis de l'ensemble des pièces. Maintenant effectivement on va passer à une étude concernant la restauration, son coût et ce qui doit être fait. Une fois que cela sera fait et validé, on viendra devant vous sur ces sujets-là, il faudra voir dans quelles conditions nous souhaitons ensuite les exposer et faire en sorte où allons-nous les mettre. Aujourd'hui, il est bien évidemment impossible de les exposer au Musée Déchelette, et il faut intégrer l'exposition de cette collection vraisemblablement dans le cadre de la modernisation et de la restructuration du musée que nous avons programmées sur ce mandat.

Nous avançons marche après marche, de façon à faire en sorte que cette collection puisse retrouver la lumière et les visiteurs qui, jusqu'à présent ne les connaissent, hormis quelques rares d'entre eux, absolument pas. Nous avons eu une première délibération ici même dans la séance du 9 juillet 2020, il s'agissait de la convention de dépôt de collection de Pierre Martelanche, qui est assez simple, c'était Monsieur Brasseur Minard, il pourrait nous le dire, on rappelle la vie de Pierre Martelanche, qui est né en 1849, mort en 1923, qui vivait à Saint-Romain-la-Motte, qui était vigneron de son état et autodidacte.

On a expliqué dans cette délibération que la famille s'était rapprochée de la Ville de Roanne afin de proposer la donation de l'ensemble de la collection au Musée Déchelette en vue d'une valorisation au plus grand nombre. Constatant que les pièces subissaient des graves dommages chaque hiver, il devenait urgent de les rapatrier dans un espace sécurisé adapté, ce qui a été fait.

Avant la donation définitive, c'était bien inscrit dans la convention, le musée a besoin de dresser l'inventaire complet de cette collection, c'est-à-dire qu'avant d'accepter la donation et donc toutes les conséquences que cela entraîne, il faut qu'on sache quel sera le coût de la restauration. Imaginez qu'on nous annonce, ce que je n'espère pas, je ne crois pas, mais plusieurs centaines de milliers, voire millions d'euros de restauration, quand bien même l'Etat en paierait la moitié, je ne suis pas sûr que nos finances le permettent, donc avant d'accepter formellement la donation, nous devons y voir clair, donc nous avançons étape après étape.

En juillet nous avons accepté le principe, ensuite nous votons aujourd'hui le recensement et nous aurons vraisemblablement d'autres délibérations à venir, quant à la valeur d'assurance je ne l'ai pas encore, on vous la transmettra dès qu'elle nous sera connue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec Monsieur Gabriel Boucher.

6. Dispositif ZICONORD - Avenant n° 1 avec le Département de la Loire, les villes de Riorges et Mably et Roannais Agglomération - Approbation

Madame Petit : Je vous rappelle brièvement que le dispositif ZICONORD permet d'accompagner des groupes de musiques amateurs au nord du territoire, c'est un dispositif qui est soutenu par le Département.

Ce soir je vous présente un avenant qui précise les modalités de participation financière et l'engagement des différents signataires en l'espèce. Il s'agit ce soir de déterminer que le Département versera à la commune de Riorges, une subvention de 6 000 €, scindée en deux versements.

Pourquoi la commune de Riorges ? Parce que c'est elle qui va coordonner ce dispositif.

Je vous rappelle que les communes de Roanne et Mably, de Riorges également, versent au pot commun 1 000 €, pour leur participation et que Roannais Agglomération s'engage de son côté par la mise à disposition d'une logistique musicale à hauteur de 1 000 € et à la proposition et la prise en charge d'un ou deux workshop qui auront lieu également dans le cadre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec le Département de la Loire, les villes de Riorges et Mably et Roannais Agglomération.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

7. Subventions annuelles de fonctionnement des associations partenaires du Théâtre - Budget Annexe Théâtre - Année 2021 - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : La Ville de Roanne souhaite par le biais de son Théâtre continuer à jouer un rôle important dans la diffusion du spectacle vivant auprès des roannais et son rayonnement n'est plus à prouver sur le nord de notre département.

Le partenariat historique entre le théâtre de Roanne et ces 4 associations, telles que Canal Jazz, les Amis du Théâtre Populaire, Papillon Bleu et les RMR, Rencontres Musicales du Roannais est un complément à la programmation de la saison proposée par Agnès Houart, sa directrice.

Cependant, suite aux différentes fermetures liées à la crise sanitaire, nous avons souhaité rencontrer ces associations afin de faire un bilan de leur situation face à cette crise mais aussi sur les dispositions qu'elles ont été amenées à prendre concernant les spectacles programmés, comme les annulations, des reports éventuels sur les prochaines saisons.

Suite à ces entrevues et au regard de ce bilan, nous ne pouvons que constater une programmation effective très limitée en 2020, une activité de diffusion très réduite. De ce fait, nous avons dû réajuster en fonction des éléments donnés, les subventions allouées à ces associations théâtre au titre de l'année 2021.

Ainsi, Canal Jazz n'ayant eu aucune activité en 2020 garde l'actif de sa subvention versée en 2020 et ne percevra pas de subvention l'année 2021.

Concernant Papillon Bleu, les Amis du Théâtre Populaire et les Rencontres Musicales du Roannais, et afin de réaliser leur mission de diffusion dès que la réouverture du théâtre le permettra, et considérant les modalités de partenariat, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

LIBELLE	2021
Associations partenaires du Théâtre	Conventionnées
Le Papillon Bleu	3 000 €
Les Amis du Théâtre Populaire	4 250 €
Rencontres Musicales du Roannais	4 620 €
SOUS-TOTAL	11 870 €

Madame Chevillard : Une question puisqu'on parle de réajustement, savoir si c'était déjà prévu au Budget Primitif ? Ou alors il y a un peu plus d'argent sur le Budget Primitif et cet argent va être réinjecté dans la culture ?

Monsieur le Maire : Ce n'était pas prévu au Budget Primitif. Nous étions sur un espoir que la culture puisse reprendre dès le mois de septembre, en tout cas dès le début de l'année 2021, donc les budgets étaient plus importants que ceux que nous allons voter avec les subventions.

Par contre nous mettons effectivement de côté ces sommes, de façon à pouvoir éventuellement réajuster le moment où les choses vont redémarrer, en fonction des besoins et de la situation de chaque association, y compris dans le domaine culturel c'est une chose, mais pas seulement le domaine culturel, c'est la raison pour laquelle Madame Dana Burnichon, qui est en charge du secteur associatif, est actuellement en train de mettre au point un système d'enveloppes complémentaires éventuelles pour des associations potentiellement en difficulté en sortie de crise.

Madame Dumoulin : Pour voter avec quelques garanties quand même, on envisage évidemment que les (inaudibles) les associations partenaires du théâtre vont retrouver leur niveau de subvention comme elles l'ont toujours connu, voire mieux sans doute.

Monsieur le Maire : Elles n'ont pas toujours connu leur niveau de subvention, parce que si on regarde ce qui avait été fait sous le précédent mandat, je ne suis pas sûr qu'elles aient été aussi bien traitées que nous les traitons, ce n'est pas inscrit ...

Madame Dumoulin : J'ai toujours un peu plus court ...

Monsieur le Maire : Ce que je veux dire c'est que ce n'est pas inscrit dans le marbre ...

Madame Dumoulin : Justement.

Monsieur le Maire : Et qu'après nous verrons effectivement en fonction de ce qu'elles font. Nous ne sommes pas là pour donner des rentes, nous sommes là pour partager des projets, ces projets ont des besoins de financement, nous adaptons nos subventions aux besoins de financement des projets. Mais si ...

Madame Dumoulin : Ce sont des associations qui sont quand même très actives sur notre ville et qui je l'espère retrouveront le dynamisme qu'elles avaient avant le Covid, on peut quand même travailler aussi sur l'espoir d'un retour à la normalité donc d'un retour à la normalité des subventions.

Monsieur le Maire : Vous avez raison de constater, d'abord oui on espère tous que dès que les conditions seront à nouveau réunies, chacun, y compris dans la culture, repartira avec des projets, il n'y a pas de raison que des associations qui étaient soutenues par notre municipalité ne le soient plus après la crise sanitaire, cela ne serait pas très logique, nous sommes assez cohérents dans nos décisions.

Maintenant je salue votre remarque et votre constat que nous soutenions bien ces associations telle qu'elles le méritaient par rapport au travail, puisque si je me réfère, comme je viens de le dire au précédent mandat, vous étiez moins généreuse avec ces associations là en particulier.

Madame Dumoulin : Moi je n'ai pris aucune décision au mandat précédent, Monsieur Nicolin, je vous le rappelle.

Monsieur le Maire : J'ai bien l'impression que le mandat précédent, quand cela ne vous arrange pas, vous étiez assez étrangère, quand cela vous arrange ...

Madame Dumoulin : En termes de décisions, vous ne pouvez pas dire que j'ai pris une décision quand même.

Monsieur le Maire : Attendez, Madame Dumoulin, pardon, je ne voulais pas en parler ce soir.

Madame Dumoulin : Allons-y parlons.

Monsieur le Maire : Quand je lis dans la presse, Madame Dumoulin, « Brigitte Dumoulin se rappelle des choix que la gauche avait fait quand ils étaient aux affaires, pendant la crise de 2008, nous avons renoncé à refaire la place de l'Hôtel de Ville pour pouvoir aider le C.C.A.S. », donc quand vous dites nous, vous, cela veut dire que vous participiez à cela, donc je répète ce que je viens de dire, quand cela vous arrange vous étiez aux affaires, quand cela ne vous arrange pas vous n'y étiez pas. En plus, ce que vous avez dit est complètement faux, mais, bon, cela c'est un autre détail sur lequel on reviendra plus tard.

Madame Dumoulin : Permettez-moi de reprendre la parole après cette remarque, ce n'est pas un reproche que je vais faire au travail journalistique qui est un travail difficile, mais malheureusement ...

Monsieur le Maire : Ils sont juste derrière vous donc soyez prudente.

Madame Dumoulin : Oui ils sont là et je serais, c'est l'occasion comme cela de pouvoir dire quelques petites choses, parfois malheureusement quelques maladresses peuvent se glisser dans un travail journalistique, ce n'est pas très grave, je vous assure que, vous vous doutez bien, que je n'ai jamais proposé (inaudible) qui me rendrait, « qui m'aurait fait décider » quelque chose en terme politique sur le mandat précédent c'est-à-dire le mandat de 2008 à 2014, on ne va pas aller plus loin je ne veux pas être désagréable non plus avec personne.

Monsieur le Maire : Moi je veux bien aller plus loin, cela ne me pose aucune difficulté mais j'ai l'impression que vous pataugez un peu dans la semoule, donc on va effectivement ne pas aller plus loin, on aura l'occasion d'y revenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations partenaires à savoir Les Amis du Théâtre Populaire, Le Papillon Bleu, Rencontres Musicales du Roannais, telles que précisées ci-dessus.

8. Renouvellement du budget participatif - Règlement de participation - Approbation

Madame Robin : Depuis 2019, la Ville de Roanne a mis en place le budget participatif afin d'associer les citoyens à la vie locale. Plusieurs projets ont ainsi vu le jour grâce à l'implication des habitants, des Conseils de Quartier, des associations : la brumisation des jardins publics, la passerelle sur l'Oudan, des décorations, des mises en lumière, un parc de détente pour chiens sur l'espace Fontval. Il nous est proposé de renouveler en 2021 ce dispositif pour des réalisations prévues en 2022 pour toute personne domiciliée à Roanne et de plus de 15 ans et ces personnes-là pourront proposer un projet selon les limites établies dans la délibération. Les services les étudieront et un jury sélectionnera les propositions qui seront soumises aux roannaises et aux roannais. Ils s'exprimeront via une plateforme « Roanne projet de ma ville.com ».

Madame Chevillard : Une interrogation quand même parce que sur l'idée d'un budget participatif, c'est intéressant, par contre pourquoi y a-t-il un jury qui est composé d'élus de Monsieur le Maire, de vous-même, et des Présidents de Conseil de Quartier ? Dès l'instant où il y a des projets qui sont faisables techniquement et financièrement, pourquoi y a-t-il encore un jury ?

Parce que j'ai regardé l'année dernière, il y avait 12 projets qui pouvaient rentrer dans les critères, on va dire dans les critères attribués, et de 12 projets au départ on se retrouve plus qu'avec 5 projets parce qu'il y a un jury qui est intervenu et il y a 7 projets on ne sait pas où ils sont. C'est vrai que l'idée de faire participer les habitants c'est intéressant mais peut-être faudrait-il les faire participer sur l'ensemble du projet, des projets proposés en tout cas.

Monsieur le Maire : D'abord, le premier budget participatif que nous avons mis en place était en 2019, 2020, crise sanitaire, ne nous a pas permis d'organiser les choses telles qu'on aurait souhaité.

Ensuite il faut reconnaître que ce premier essai n'a pas été, sur le plan des propositions et des votes des roannais, une grande réussite, faut être honnête. Peu de projets présentés, peu de votes. Néanmoins le peu de projets présentés étaient pour beaucoup intéressants, par contre tous, et cela a bien été rappelé par Clotilde Robin, ne rentrent pas dans les critères fixés. Par exemple tous ne sont pas de la compétence de la Ville, il y a un projet par exemple qui est purement de la compétence de Roannais Agglomération avec la passerelle sur les Bords de Loire, donc cela on est d'ailleurs en attente de réponse de l'Etat, si l'Etat nous dit ok, on le fera, si l'Etat nous dit c'est pas possible, on ne le fera pas.

Ensuite on a des projets qui sont, mais ce n'était pas le cas la dernière fois puisqu'ils rentraient tous globalement dans l'enveloppe, tout ceux qui ont été retenus par le jury, des 300 000 €, mais on peut aussi avoir des projets par exemple cette année, qui dépassent l'enveloppe, si on a des projets qui font 500 000 €, 1 M€, à un moment donné il faudra bien que l'on fasse un choix, lesquels prend-on ? Lesquels ne prend-on pas ? D'où un jury, et dans le jury on a estimé qu'on ne pouvait pas avoir que les élus, que le Maire ... mais que l'on mettait quand même de la participation avec les Conseils de Quartier, et là aussi c'est compliqué une fois qu'on a eu des votes de gens, ou des propositions de gens, de demander à tous les Conseils de Quartier de se prononcer, on a demandé aux représentants donc aux Présidents de pouvoir donner un avis.

Effectivement il y a un filtre qui est celui du jury, c'est un choix politique que certains peut-être n'auraient pas fait, peut-être que vous auriez fait différemment, mais que l'on retrouve quand même dans beaucoup de villes qui ont adopté ce système, pas toutes mais beaucoup. Je sais par exemple qu'à Bordeaux, sous la précédente mandature, c'était le cas, sous la nouvelle je ne sais pas, je ne me suis pas renseigné.

Il y a plusieurs raisons comme je vous l'ai dit techniques, financières, qui pour nous, motivent le fait qu'il y ait un jury et puis il y a une décision qui est celle de l'exécutif de pouvoir dire, il faut quand même à un moment donné que les élus puissent mettre en place quelque chose qui soit aussi cohérent avec la politique qui est menée. On pourrait avoir des projets qui seraient en totale contradiction avec la politique menée, je pense que cela aurait une lisibilité qui ne serait pas tout à fait juste et donc à un moment donné, il faut bien qu'il y ait un filtre qui permette d'accepter ou de ne pas accepter un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement du budget participatif et le règlement de participation.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

SPORTS

9. Opérations Pass'Sport et Pass'Sport+ - Convention avec les communes de Mably, Villerest, Le Coteau, Riorges et Commelle-Vernay - Convention-type avec les partenaires - Approbation

Monsieur Guillermin : Depuis les années 80, des actions sports pour tous sont organisées par la Ville de Roanne, pour les jeunes de 8 à 16 ans. En effet, ce dispositif appelé Pass'Sport+ avait pour objectif de proposer des séances d'initiation de certaines activités sportives ou de loisirs pendant les vacances d'été.

Ces activités sont organisées avec les communes du Coteau, Riorges, Mably, Villerest et Commelle-Vernay. Toutefois la Ville de Roanne organise seule l'opération Pass'Sport pendant les petites vacances et malheureusement pendant les vacances de printemps elles seront annulées, l'opération sera annulée. Pour l'organisation de Pass'Sport+ et ses activités de toute nature, une convention-type dont vous trouverez un exemplaire joint à la délibération, propose la signature de chaque commune associée, reprenant l'évolution de 2021.

Nous avons mis en place le portail Icitoyen qui permettra de faire les démarches administratives avec les usagers et faire un règlement en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec les villes de Le Coteau, Riorges, Mably, Villerest et Commelle-Vernay, partenaires de l'opération Pass'Sport+, la convention-type à intervenir avec les partenaires encadrant l'opération Pass'Sport+ et Pass'Sport et d'annuler la convention et les avenants avec les communes partenaires, approuvés respectivement par le Conseil Municipal des 18 mai 2011, 13 février 2012 et 14 décembre 2016 ainsi que la convention-type avec les prestataires encadrant l'opération Pass'Sport+ et Pass'Sport approuvée par le Conseil Municipal du 11 juin 2020.

CADRE DE VIE

10. Acquisition du tènement immobilier situé 1, quai du Renaison/5, rue de Clermont à Monsieur Christophe MARILLER et Madame Antonietta LEGGIERI - Approbation

Monsieur Nouibat : L'opération de renouvellement urbain sur le quartier Clermont initié depuis plusieurs années suit son cours. Ce programme s'inscrit sur le programme national nommé Action Cœur de Ville. Aussi, un accord a été trouvé entre la Ville de Roanne et Monsieur MARILLER et Madame LEGGIERI, pour l'acquisition par la Ville d'un tènement immobilier situé à l'angle du 1, quai du Renaison et du 5, rue de Clermont.

Il s'agit d'un bâtiment d'une superficie cadastrale de 261 m² qui se compose, au rez-de-chaussée d'un local commercial de 132 m² et d'un appartement de 65 m², au premier étage de 3 appartements de 46 m², 62 m² et 42 m², et enfin au 2^{ème} étage de 2 appartements de 41 m² et 104 m². Le montant total s'élève à 251 660 €. Ce montant comprend le prix de l'immobilier à hauteur de 171 000 €, conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale, auxquels sont rajoutés 80 660 €, somme qui prend en compte les frais relatifs à l'opération et aux travaux déjà engagés par Monsieur MARILLER et Madame LEGGIERI.

Madame Riamon : Une question de vérification en ce qui me concerne puisque Monsieur Denis Vanhecke, présent à la commission urbanisme nous a fait le compte-rendu des échanges qui ont eu lieu, mais je voudrais que vous nous disiez pourquoi la Ville achète ce bâtiment exactement ?

Monsieur le Maire : Nous portons un projet de restructuration, modernisation du bas du Faubourg Clermont, qui s'est concrétisé déjà depuis plusieurs années, avec d'une part le bâtiment qui se trouvait de l'autre côté de la rue, face à l'église Saint-Louis, qui depuis a été démoli, qui a permis de restructurer le carrefour et de permettre d'améliorer la circulation avant le pont.

Vous avez pu voir que depuis nous avons engagé des travaux importants qui se terminent. Les plantations ne sont pas encore toutes poussées, mais je pense qu'avant l'été, nous allons pouvoir ouvrir au public tout le parc Fontval, qui est un nouveau parc végétalisé pour le bas de la ville et le bas du Faubourg Clermont, que nous avons continué avec l'acquisition d'un immeuble toujours en remontant sur la partie droite, qui fait partie du pâté de maisons qui se situe entre l'angle de la rue de Clermont et la rue Lucien Sampaix, que nous continuons d'ailleurs les discussions pour acquérir le reste de ce pâté de maisons, et en face est symétrique le pâté de maisons qui part sur le quai du Renaison. Là, nous achetons ce soir l'immeuble de l'angle avec pour projet de continuer les acquisitions dans un but de démolition.

Pourquoi démolir ? Là encore pour davantage végétaliser, arborer le bas du Faubourg Clermont. Ce que nous voulons, c'est que quand on quittera la partie qui est à Roanne avant le Renaison et que l'on montera en direction du Faubourg Clermont, nous voulons avoir un bas du Faubourg Clermont qui soit extrêmement vert pour pouvoir continuer à travailler sur cette trame verte, cette trame bleue que nous voulons développer pour la ville de Roanne.

Donc ce sont des investissements qui sont lourds, qui sont longs, qui prendront plusieurs années, j'espère pas plusieurs décennies, mais nous avançons chaque fois que nous le pouvons. Quand des propriétaires viennent nous voir en disant « nous avons appris que vous étiez susceptibles d'acheter, nous sommes susceptibles d'être vendeur », nous nous mettons autour de la table mais nous ne forçons personne, et nous avançons comme cela. On fait de la réserve foncière pour l'instant, et lorsque nous aurons acquis ces 2 pâtés de maisons, à ce moment-là nous engagerons des travaux de démolition et ensuite de végétalisation de ces espaces.

A côté de cela, nous avons des investisseurs qui ont décidé, toujours en remontant sur la rue de Clermont, de moderniser un autre pâté de maisons, celui qui est au carrefour entre la place Gabriel Péri et la rue Arago, là beaucoup de ces immeubles sont aujourd'hui sous compromis avec un promoteur qui souhaite investir ici, démolir et reconstruire des logements.

Nous avons engagé également des discussions et nous allons aller plus loin avec le siège, avec Casino pour voir comment est-ce que nous pouvons accompagner Casino dans son maintien sur le site du Faubourg Clermont, mais dans une dimension qui soit revue à la baisse, parce qu'ils occupent un bâtiment qui fait quasiment 5 000 m² et que la demande, et je dirais le magasin, n'a pas besoin d'avoir tout cela.

Il ne vous a pas échappé qu'à côté du Casino, nous avons un bâtiment qui appartenait à la ville, qui est ce que l'on appelait l'ancien bâtiment Laissu, qui a été récemment démolit. Nous souhaitons continuer à transformer tout ce quartier jusqu'au rond-point et peut-être même au-delà de façon à pouvoir s'attaquer à la modernisation du Faubourg Clermont. C'est cela notre projet, cela a fait l'objet d'une étude qui a été faite par une étude prospective, je ne sais plus, si c'est Epures ou, on cherche, je ne me rappelle plus du nom, mais qui nous permet de nous guider dans ce projet-là.

Madame Riamon : Je trouve très intéressant tout ce que vous nous avez dit et très important aussi. Comment vous dire, moi je veux bien avoir l'étude d'abord que vous avez citée, je trouve que ce serait important, et qu'aussi vous nous projetiez ou que vous souteniez cette délibération par un schéma de composition urbain, nous permettant de nous repérer dans la planification que vous souhaitez avoir, avoir une représentation peut-être de la vision que vous expliquez là, c'est pas obligatoirement possible de coller automatiquement à votre vision. Moi je la trouve intéressante en soi, elle rejoint très simplement la vision que l'on avait développé entre 2008 et 2014, d'un parc urbain pour notre ville et nous l'avons soutenue cette vision par une étude complète, confiée pour le coup à Epures, dans l'ensemble des quartiers afin de se représenter de quoi nous avons besoin, de partager avec plusieurs interlocuteurs y compris au travers de réunions publiques, *ante* covid bien sûr, ce qui était envisagé, de planifier les acquisitions, de budgéter les travaux ...

Moi je trouve un intérêt certain à ce type de travail d'études après les choses bougent, elles s'adaptent, elles changent, ce n'est peut-être pas exactement cela que l'on fait, c'est tout à fait normal, mais là il s'agit d'aménager la ville pour plusieurs années, plusieurs dizaines d'années, donc je trouve que c'est important que l'on puisse partager, pas seulement ici au Conseil Municipal, mais bien au-delà, avec les habitants, les acteurs concernés, ce que vous dites, c'est-à-dire cette vision. Sur le principe elle me paraît intéressante, mais voilà pourquoi ne pas replacer de manière spontanée et peut-être plus complète dans son contexte cette acquisition, qui, quand on la prend toute seule, on se dit « bon bien alors il se passe quoi exactement ? ». On a des gens qui ont déjà fait des travaux, ils étaient partis visiblement dans un projet qui semblait ambitieux et pourquoi pas intéressant, qui est aussi la requalification du bâti de notre ville, et qu'est-ce qui fait que tout d'un coup cela s'arrête et puis que c'est la ville qui rachète cela pour démolir ?

C'est un peu brutal ma manière de voir les choses mais néanmoins c'est aussi la question que l'on peut se poser quand on lit la délibération toute seule. Vous dites qu'il y a eu une étude, moi je serais très contente d'en prendre connaissance, s'il est possible de nous la communiquer, d'une part, et ainsi de mieux comprendre la vision que vous avez et le contexte dans lequel vous nous demandez une approbation pour engager des dépenses qui sont néanmoins conséquentes parce que, comme vous indiquez qu'il va y avoir une suite et c'est bien normal, je veux dire cela fait partie de l'exercice que d'acquérir des biens pour remodeler, ouvrir, faire respirer cette ville, il faut qu'on soit un peu plus équipé.

Sur la délibération elle-même, en l'absence peut-être de cette contextualisation et en l'état, on va s'abstenir et bien que ce terme vous fasse sourire, je maintiens ma position d'une abstention constructive au sens qu'elle nous permet de dire ici ce que nous espérons de votre vision et ce pourquoi avec les éléments que vous nous aurez transmis la prochaine fois, que vous nous présenterez un dossier qui pourra peut-être confirmé ce qui nous paraît bien, nous aurons une approbation constructive Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : D'abord là on pourrait parler d'une, c'est de l'humour je le précise avant, d'une abstention démolitive puisqu'on s'apprête à démolir et non pas donc constructive, mais je le prends comme tel.

Quand vous disiez tout à l'heure, il faudrait que l'on ait une vue d'ensemble, c'est prévu, nous aurons une séance de Conseil Municipal privée sauf si vous décidez de ne pas venir parce que c'est privé, donc considéré comme anti démocratique, mais disons que cela permettra d'associer tous les Conseillers Municipaux qui le souhaitent, de présentation d'un projet dans son ensemble.

Tout cela fait suite à une étude que nous avons commandée à Epora et en particulier menée par le cabinet Zeplin. Vous connaissez Epora aussi bien que moi, cette étude nous a été livrée en février 2020 et nous enclenchons depuis puisque nous sommes aujourd'hui en avril 2021, donc petit à petit les premières conséquences de cette étude. Nous aurons une séance qui sera consacrée à cela.

Après nous avons attendu parce que la nouveauté et ce qui va nous permettre je pense d'accélérer la transformation, c'est l'arrivée d'un investisseur, qui lui aussi a décidé de moderniser une partie du bas du Faubourg Clermont, cela va nous permettre de passer l'accélérateur dans cette affaire. Alors que sinon on aurait pu se contenter de faire la partie de Fontval et s'arrêter là, donc on le fera.

En ce qui concerne la transmission de l'étude, je vous la transmettrai c'est promis quand vous m'aurez transmis la vôtre, que vous venez d'évoquer puisqu'il semblerait que vous ayez fait une étude sur le bas du Faubourg Clermont dans le mandat 2008-2014, comme on a un petit peu de mal à la retrouver, si vous me la transmettez cela nous permettrait d'éviter de chercher. Je prends en note vos 3 abstentions, il y en a davantage, les abstentions levez la main, après il y a les abstentions constructives et non constructives, vous êtes tous constructifs.

Madame Riamon : Je vous remercie de me donner la parole à nouveau. Quelques éléments, je n'ai pas prétendu qu'il y avait une étude dans le bas du Faubourg Clermont, j'ai simplement indiqué que nous avons confié en début de mandat 2008 à Epures, un ensemble de travaux que vous n'avez d'ailleurs pas voté et fortement contesté, mais c'était tout à fait votre droit, pour imaginer dans un certain nombre d'endroits de la ville, en particulier le quartier de la gare, en particulier les Bords de Loire, en particulier le centre-ville, en particulier le secteur Fontval, ce que pourrait être l'aménagement urbain selon ce terme que nous avons revendiqué de parc urbain. Donc je réponds très simplement à votre question, ces études ont été présentées largement au Conseil Municipal, elles ont souvent fait l'objet ensuite de travaux plus approfondis, donc je ne vois pas de quoi vous parlez ou ce que vous insinuez et j'ai donné des éléments très précis sur le contenu de cette étude que nous avons d'ailleurs confiée par convention à Epures avec un appui de l'agglomération qui y trouvait un intérêt à l'ensemble de ces aménagements. C'était pour répondre très précisément aux membres du Conseil qui n'étaient pas présents et qui sont nombreux aujourd'hui lors de ce mandat où nous avons eu des débats assez fournis sur le fond à la fois sur les aménagements et sur la méthode.

Le fait de passer un crédit, c'est vrai conséquent, d'étude avec Epures, qui est une agence, notre agence, la mutualisation de nos moyens d'études en urbanisme, Epures étant très souvent utilisé par Epora pour les mêmes sujets. C'était le premier point.

Monsieur le Maire en ce qui concerne le deuxième point, à savoir les Conseils privés, d'abord vous savez très bien qu'à chaque fois que je le peux et dans toutes les possibilités qui sont offertes par la loi, je suis présente évidemment aux réunions de notre assemblée, et le Conseil privé en particulier. Ce qui ne m'a pas convenu et que j'ai critiqué et je crois que j'étais légitime pour le faire, c'est le fait que d'une réunion de travail privée dans laquelle en situation de travail, les élus présents à votre demande s'expriment à main levée pour opter pour tel ou tel projet, ou telle ou telle solution, la restitution en soi que le Conseil Communautaire aurait décidé de l'emplacement et même de la planification pluriannuelle d'investissement en tant que Conseil Communautaire, vous conviendrez, Monsieur le Maire, vous qui êtes fin connaisseur du juridique, que ce n'est pas approprié comme interprétation voire même comme j'ai pu le voir dans certains médias, qui se sont peut-être trompés, que c'était le Conseil Communautaire qui avait décidé.

Voilà ce en quoi j'ai porté une critique oui sur l'utilisation du Conseil privé. Ici nous avons eu des Conseils privés au niveau du Conseil Municipal dans lequel vous avez eu tout à fait la politesse et l'attention de nous présenter les projets en cours, nous avons apprécié cette attention, nous l'avons dit publiquement, mais heureusement vous ne nous avez pas demandé de voter.

Monsieur le Maire : Pour revenir sur une chose qui ne concerne pas directement le Conseil Municipal de Roanne, mais puisque vous l'évoquez je vais vous répondre sinon vous pourriez à nouveau considérer que je fuis le débat, je refuse le débat, ce qui n'est pas mon cas.

D'abord il faut préciser les choses, le PPI de Roannais Agglomération n'a pas fait l'objet d'une réunion privée, le PPI de Roannais Agglomération a été voté en Conseil Communautaire et a fait l'objet d'une délibération et d'un vote, qui ont été transmis à la Préfecture et qui ont été intégrés à l'ensemble des délibérations.

Dans le PPI il y a effectivement, non pas comme vous le décrivez dans la presse un centre aqualudique de 50 M€ mais un centre aqualudique de 40 M€, déjà il faut être précis sur les chiffres et ne pas faire croire, sauf à ce que l'on veuille trahir la vérité aux roannais, des choses qui ne sont pas justes. Après j'ai été très clair sur le positionnement du centre aqualudique, la décision du positionnement peut relever de la seule autorité du Président de l'agglomération, mais j'ai souhaité partager cette décision avec un processus d'information, d'avis qui est parti d'un groupe de travail, une commission plénière de Roannais Agglomération, d'un débat en conférence des Maires, d'un débat en Bureau de l'agglomération, puis ensuite d'un débat avec un vote indicatif du Conseil Communautaire réuni en réunion de travail et non pas en Conseil Communautaire.

Ce que je constate c'est qu'hormis ceux qui ont refusé de participer au vote et c'est tout à fait légitime puisque c'était un vote indicatif, d'ailleurs ç'eut été un vote tout à fait officiel, ils auraient aussi pu ne pas participer au vote. Il en est ressorti des votants une unanimité qui représentait les 40 communes, je dois quand même aussi préciser puisque la presse m'en est témoin, que les 40 communes étaient présentes lors de cette réunion et que les seuls élus qui ont décidé de ne pas participer au vote sont des élus de la seule commune de Roanne, tous les autres, les 39 autres ont indiqué par leur vote favorable l'emplacement. Nous en sommes là aujourd'hui.

Après c'est une méthode de travail que vous n'auriez peut-être pas adoptée mais il me semble que jamais, jusqu'à présent sur des grands projets, nous avons été autant dans la discussion, le dialogue et la transparence. J'aurais souhaité notamment sur des grands projets commerciaux, je vais remettre les pieds dans le plat en ce qui concerne les portes de Riorges, que nous ayons les mêmes process d'information et de débat, alors que durant 6 ans sur ce dossier, on nous a toujours ici au Conseil Municipal à Roanne, là-bas au Conseil Communautaire, refusé le moindre débat sur un projet qui allait artificialiser 6 hectares de marécage en centre-ville. Je rigole aujourd'hui quand les mêmes nous parlent de défendre des valeurs écologiques.

On peut comparer les méthodes, après on peut être d'accord ou pas d'accord, mais je ne peux pas accepter des leçons de ceux qui me disent que je suis quelqu'un qui ne respecte pas le débat, qui n'accepte pas le débat, qui se crispe, se radicalise, pardon, employer un terme me concernant, alors qu'on connaît la connotation, que l'ensemble de nos compatriotes mettent dans le mot radicalisation, je vis cela comme une insulte personnelle, et donc je vous invite dans vos propos à être plus modérée, à mesurer les mots que vous employez lorsque vous êtes devant la presse.

Je suis tout à fait d'accord et cela ne me pose aucun problème qu'une fois par an vous alliez voir la presse, pour dire j'existe, voilà ce qu'il se passe, nous ne sommes pas d'accord sur tel sujet, c'est très bien, cela ne changera ni le résultat de l'élection passée, ni le résultat de l'élection à venir d'ailleurs, qui aura lieu encore dans 5 ans, on a le temps, mais par contre je trouve quand même que les mots employés sont assez forts, après je n'ai pas la culture de Monsieur Vanhecke, mais je suis Don Salluste. Don Salluste qui était un grand d'Espagne mes chers amis, disgracié par la reine Marie-Anne de Neubourg, pas celle de Riorges, était et ce n'est pas moi qui parle, je ne fais qu'aller voir les commentaires de Wikipédia, était une personnalité froide, machiavélique, fourbe, malhonnête, hypocrite et avare. Si Monsieur Vanhecke vous avez cette image de moi, je trouve que c'est d'abord un peu exagéré, que c'est aussi blessant, une fois de plus, et que par conséquent je pense, sauf à ce que vous ne soyez pas « l'intellectuel » qui voulait retracer l'œuvre de Victor Hugo, mais que vous étiez plus peut-être sur l'œuvre cinématographique qui était l'adaptation de l'œuvre de Victor Hugo avec Yves Montand, Louis de Funès dans la folie des grandeurs, auquel cas on pourrait considérer que c'était de l'humour, mais comme juste avant j'étais quelqu'un qui se radicalisait, j'avoue que cet humour je ne l'ai pas goûté.

Monsieur Vanhecke : Monsieur le Maire effectivement c'est de l'humour, c'est de la presse, vous qui avez été député, je pense qu'effectivement ...

Monsieur le Maire : Attention pas de procès à la presse, elle est libre.

Monsieur Vanhecke : Je ne fais pas de procès à la presse bien évidemment, mais vous qui avez été député vous avez bien connu les échanges verbaux entre députés et ministres, effectivement nous opposition nous sommes aussi en droit de nous positionner. Maintenant si la folie des grandeurs ne vous convient pas, peut-être que j'aurais pu dire les tontons flingueurs, donc à un moment donné on peut se réhabiliter sur une autre tranche mais cela aussi c'est de l'humour, il faut faire la part des choses. Je vous respecte totalement vous le savez et nous travaillons ensemble et vous le savez également, donc je ne voudrais pas que vous portiez atteinte, que je vous porte atteinte ni pour vous ni pour moi, voilà ce que je voulais rajouter.

Monsieur le Maire : Mon âme est apaisée, merci Monsieur Vanhecke. Et tout cela nous sommes partis d'une acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du tènement immobilier situé 1, quai du Renaison/5, rue de Clermont à Roanne, propriété de Monsieur Christophe MARILLER et Madame Antonietta LEGGIERI, cadastré section AN n° 589 au prix de 171 000 € auxquels se rajoutent 80 660 € d'indemnisation forfaitaire pour travaux.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

11. Quartier Clermont – Bords de Loire - Acquisition d'un terrain bâti situé 7, rue du Rivage à la SARL Grange Tambour Participations - Approbation

Monsieur Bourgeon : La Ville de Roanne a l'opportunité de se rendre acquéreur d'un bien d'une superficie de 660 m² au 7, rue du Rivage et pour un prix de 2 000 € nets, répertorié en zone N donc zone non constructible.

Compte tenu du positionnement de cette parcelle, des aménagements des Bords de Loire envisagés, et des parcelles riveraines appartenant au Département que la Ville s'apprête à acquérir, il paraissait opportun d'acheter ce bien.

Un avis de France Domaines n'est pas nécessaire pour cette opération.

Monsieur le Maire : Pour information, 2 000 €, c'est moins que la Taxe Foncière acquittée par le propriétaire actuel.

Madame Dumoulin : Encore une parcelle qui est intéressante parce que cette parcelle retrace en quelque sorte l'histoire de notre cité. Je suis allée faire une photo parce que je savais qu'il y avait un portail intéressant sur cette parcelle, portail qui donne côté digue de la Loire, c'est un portail en fer forgé, qui indique que cette parcelle a dû être utilisée par le CNR, évidemment pas de confusion historique, Monsieur le Maire, ce n'est pas le Conseil National de la Résistance dont je parle, c'est simplement le Club Nautique Roannais.

Puis je me suis amusée un peu à rêver aux étudiants qui dans quelques décennies seront intéressés par l'histoire du sport à Roanne, ils seront surtout intéressés, je n'en doute pas, par l'histoire de la natation, l'histoire du nautique à Roanne. Vous savez qu'aujourd'hui l'histoire du sport est devenue quasiment une discipline universitaire avec des tests, donc j'ai pensé qu'il y aurait des choses à dire sur la pratique sportive à Roanne et principalement la pratique autour de l'eau je n'en doute pas, sur tous les projets que nous avons, peut-être qu'il serait intéressant de faire quelques photos de ce portail avant que quelqu'un ne le récupère pour un intérêt historique, j'ai trouvé intéressant que cette parcelle nous révèle une partie de notre histoire sportive qui nous le savons est une très belle histoire sur Roanne.

Monsieur le Maire : Je suis allé voir moi aussi, par contre j'espère que l'on parle de la même parcelle parce que je n'ai pas repéré de portail en fer forgé.

Madame Dumoulin : *hors micro*, je vous montrerai si vous voulez.

Monsieur le Maire : Volontiers. Après vous avez raison il faudra, s'il y a quelque chose à récupérer, on le récupèrera mais je pense que les murs sont en mâchefer, les portes de garages sont dans un état de décrépitude avancée, il n'y a pas grand-chose à en tirer, le seul intérêt c'est que c'est en continuité de parcelles dont nous allons être propriétaire et ce qui nous permettra de mettre en cohérence ces espaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition de la parcelle AN 319 d'une surface estimée à 660 m², propriété de la SARL Grange Tambour Participations, pour un prix global et forfaitaire de 2 000 €.

12. Cession d'une parcelle de terrain située 12, boulevard de Thiers à Monsieur William MAGNIN - Approbation

Madame Redeuilh : Monsieur William MAGNIN a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle de terrain située au 12, boulevard de Thiers à Roanne, d'une superficie de 283 m².

Cette dernière ne présentant pas un intérêt particulier pour la Ville mais permettant à Monsieur MAGNIN d'agrandir sa propriété et donc de garantir sa tranquillité, la Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande.

La proposition faite pour un montant de 8 500 € H.T. a été acceptée.

Monsieur le Maire : Effectivement un petit délaissé le long du boulevard de Thiers, dont j'ignorais totalement que cela appartenait à la Ville, c'est le propriétaire qui nous en a informé et donc on lui vend parce qu'on n'en a absolument pas l'usage au prix supérieur, un peu, à 33 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à Monsieur William MAGNIN ou toute autre personne qui se substituerait, de la parcelle de terrain située 12, boulevard de Thiers à Roanne, cadastrée section AS n° 215 au prix de 8 500 € H.T.. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

13. Cession du tènement immobilier situé 10, rue Jean Jaurès à la société A3R2C - Approbation

Madame Loughraieb : Il s'agit de la cession par la Ville de Roanne d'un immeuble de 2 étages sur rez-de-chaussée, situé 10, rue Jean Jaurès.

La société A3R2C est intéressée pour acquérir ce tènement à un prix net vendeur de 115 000 €.

Il s'agit d'un immeuble à réhabiliter entièrement et l'objectif est de créer 5 appartements.

La Ville de Roanne a donné son accord de principe et une promesse de vente est en cours de rédaction.

Monsieur Gerbot : On aimerait avoir une information, à savoir cette société A3R2C, qu'est-ce que c'est ? Apparemment c'est une société de rénovation mais elle n'apparaît nulle part, par exemple sur Internet, on ne sait pas ce que c'est, donc on aimerait savoir déjà cela, quelle est son activité, est-ce que c'est vraiment une entreprise de rénovation ? Ensuite on aurait une question, est-ce qu'après ces rénovations, la Ville de Roanne pourrait garder ce bâtiment, du fait qu'il est à un emplacement qui est intéressant pour un projet futur ?

Monsieur le Maire : Si on le vend ce n'est pas pour le racheter derrière une fois rénové. Quand vous dites un projet futur, vous pensez à quoi ?

Monsieur Gerbot : Nous on pensait tout simplement à faire en bas en rez-de-chaussée un PIMMS, comme il y en avait un il fut un temps sur Roanne, et également au premier étage un bureau pour ce PIMMS et des appartements dans ce qu'il resterait, et des appartements qui seraient avec l'aide du C.C.A.S. ou d'autres organismes ou encore avec des associations luttant pour les personnes en difficulté au niveau du logement, en faire des logements sociaux et donc pour aider notamment les SDF, à savoir qu'ils aient effectivement un appartement, bien entendu contrôlé c'est évident.

Monsieur le Maire : Vous avez, comment dire, je dois mettre à votre crédit que vous avez un projet, cela je ne peux pas vous l'enlever, après que ce soit un projet que nous partagions je pense que l'on n'est peut-être pas tout à fait sur cette ligne-là. Cet immeuble appartient à la Ville de Roanne, il est en déshérence depuis des décennies et nous avons l'opportunité de le vendre à des investisseurs, c'est vrai que la société peut avoir un nom un peu barbare puisque la société A3R2C rassemble 3 investisseurs, Messieurs Radakovitch architecte, Cognet et Coppéré, qui ont pour projet de réhabiliter et de remettre sur le marché ces logements. Ils nous paient pour le faire, pourquoi devrions-nous, nous dépenser de l'argent pour le faire ? C'est effectivement ce qui nous sépare sur ce dossier.

Monsieur Gerbot : Ensuite une autre question, ces logements, qui va prendre cela en charge, je veux dire au niveau de la gestion de ces logements ?

Monsieur le Maire : Quand on est propriétaire et qu'on investit, c'est le propriétaire qui va louer.

Monsieur Gerbot : Donc c'est A3R2C ?

Monsieur le Maire : J'imagine, après il sera peut-être vendu à un autre gestionnaire, je n'en sais rien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession du tènement immobilier section AL n° 434 situé 10, rue Jean Jaurès à Roanne à la société A3R2C ou à toute autre personne ou société qui viendrait à se substituer dans ses droits au prix de 115 000 € nets vendeur, conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale. Les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

14. Régularisations foncières quartier du Parc - Déclassement et rétrocession de parcelles à OPHEOR – Classement dans le domaine public de parcelles – Retrait partiel de la délibération n ° 25 du 11 juin 2020 - Approbation

Madame Fesnoux : Depuis plusieurs années la Ville de Roanne est propriétaire d'un certain nombre d'espaces attenants à des immeubles d'habitation, acquis de l'O.P.A.C. devenu aujourd'hui OPHEOR.

Ces terrains essentiellement aménagés en espaces verts, cours et parkings ont été rétrocédés progressivement à OPHEOR qui les a réintégrés dans son patrimoine.

Lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020, celle-ci a approuvé cette rétrocession et notamment divers espaces situés dans le quartier du Parc, rue d'Elbeuf.

Or, l'intervention du géomètre et selon le document d'arpentage établi, il apparaît que ces parcelles soient classées dans le Domaine Public Communal.

Je rappelle juste que ce projet de déclassement n'a pas de conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du secteur et ne remet pas en cause la desserte des propriétés riveraines. Il est dispensé d'enquête publique préalable.

A l'issue de cette procédure de déclassement, il est proposé de céder ces terrains comme énoncé dans la délibération du 11 juin 2020 et il apparaît que certaines parcelles peuvent être affectées au Domaine Public Communal.

Il s'agit de deux parcelles qui sont situées rue du Président Wilson et l'autre rue des Ecoliers - rue d'Aiguilly - rue du Rhin et Danube - rue de Charlieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer partiellement la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 et d'approuver le déclassement des parcelles cadastrées section BV n° 350 – 346 – 347 et 348 d'une superficie de 309 m², la cession des parcelles cadastrées section BV n° 340 – 346 – 347 – 348 et 350 à OPHEOR conformément aux conditions énoncées dans la délibération n° 25 du 11 juin 2020 et l'affectation dans le Domaine Public Communal des parcelles cadastrées section BV n° 326 et BT n° 169.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

M. Nicolin, Président d'OPHEOR, n'a pas pris part au vote.

15. Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL OSER) - Augmentation de capital - Modification du pacte d'actionnaires - Approbation

Monsieur Dorange : Je voulais reprendre le commentaire de Madame Dumoulin concernant la grille sur laquelle il y a un logo, apparemment c'est un logo de l'AASR, qui est une association des anciens du scoutisme roannais, située sur la parcelle concernée.

Madame Dumoulin : Ce n'est pas la même.

Monsieur Dorange : Ce n'est pas la même, d'accord, il y a plein de grilles alors à cet endroit apparemment.

Monsieur le Maire : On va aller voir la grille.

Monsieur Dorange : Je vais revenir sur la SPL OSER.

Monsieur le Maire : Il ne faut pas s'écarter.

Monsieur Dorange : Non il ne faut pas.

Monsieur le Maire : Madame Riamon je vous vois le bras tendu, c'est pour exprimer quelque chose ?

Madame Riamon : Si vous m'autorisez Monsieur le Maire avant que Monsieur Dorange présente la délibération, avant que l'on ne passe à la délibération OSER, je serais pour, on siégeait ensemble au dernier CA, qui n'a pas duré longtemps d'ailleurs au passage, simplement Monsieur le Maire, vous avez commenté des abstentions ... Je voulais quand même vous dire que sur OPHEOR, nous on ne s'abstient pas du tout parce que d'un, c'est indispensable de faire ce travail, deux, c'est un travail énorme et fastidieux et très utile que font les services pour délimiter, enfin débrouiller la part qui revient aux uns et aux autres, et que c'est toujours difficile de s'attaquer à ce sujet, d'autant plus que j'ai la mémoire que sous d'autres directions ... OPHEOR n'était pas très fan de tout cela.

Moi je voulais souligner, parce que vous semblez disqualifier chaque fois que l'on s'abstient, alors moi je vous dis quand même que quand on vote pour, c'est que l'on sait pourquoi on vote pour, et sur la délibération précédente on s'est abstenu, on s'est abstenu par pure logique, vous avez répondu très précisément aux questions de Monsieur Gerbot, j'avais la même question que lui, et au fond j'estime que nous n'avons pas assez d'éléments pour nous, juger tout le bien fondé de ce projet que vous souhaitez voir se réaliser, on va voir comment cela se réalise mais s'abstenir ce n'est pas être contre Monsieur le Maire, c'est simplement dire ...

Monsieur le Maire : J'entends bien, j'ai pratiqué l'outil mais cela manque clairement de confiance en nous.

Madame Riamon : Mais non, c'est juste qu'on n'a pas les éléments nous pour décider.

Monsieur le Maire : C'est cela qui est décevant.

Madame Riamon : Vous, vous avez des données, des connaissances, des discussions avec les porteurs de projets que nous n'avons pas, donc ne nous en voulez pas, cela peut arriver de temps en temps.

Monsieur le Maire : Je ne vous en veux pas, rassurez-vous.

Madame Riamon : Et puis quand même Monsieur le Maire, excusez-moi je l'ai un peu sur l'estomac donc je vous le dis, tant qu'à faire ce n'est pas parce que Wikipédia a dit que Don Salluste est ci et ça ... que vous puissiez nous attribuer à nous ce que Wikipédia aurait dit.

Monsieur le Maire : A ce moment-là il ne faut pas utiliser Don Salluste.

Madame Riamon : Mais Don Salluste peut être utilisé en image de la part de toute sorte de personne.

Monsieur le Maire : Si on l'utilise c'est bien que l'on veut véhiculer une image particulière.

Madame Riamon : OK vous avez cité des termes qui ne sont pas les termes que nous avons utilisés et vous le savez.

Monsieur le Maire : Oui mais ce sont les termes que beaucoup, vous savez quand vous faites une conférence de presse, et je ne renie pas la légitimité qui est la vôtre là-dedans, j'ai vu votre main Monsieur Gerbot, j'y reviendrai, c'est que vous voulez que vos propos soient relayés, entendus, compris et que la population roannaise vous écoute, alors n'utilisez pas Don Salluste parce que la population roannaise qui, hormis ceux qui ont vu le film, ils vont faire comme moi, parce qu'ils ne connaissent pas je dirai tous les tenants et aboutissants, les sources de Victor Hugo, sauf les spécialistes les connaissent, mais qui vont effectivement sur Wikipédia et sur Wikipédia ils voient fourberie, hypocrisie, avarie, machiavélisme ... avant d'utiliser cela, allez sur Wikipédia.

Monsieur Gerbot : Vous venez de dire que vous l'avez pratiqué assez souvent l'abstention et que pour vous l'abstention c'est un manque de confiance en soi, donc quand vous la pratiquiez, vous n'aviez pas confiance en vous ?

Monsieur le Maire : Non manque de confiance en soi, en nous, j'ai dit vous manquez de confiance en nous, c'est-à-dire qu'en clair vous ne nous faites pas confiance. Mais ceci étant, Monsieur Gerbot, vous savez, ceux qui ont trop confiance en eux se trompent souvent, le doute fait partie de la vie et rassurez-vous je doute souvent et c'est pour cela que je m'entoure pour prendre les bonnes décisions, ceux qui n'ont que des certitudes sont des imbéciles. Revenons à OSER.

Monsieur Dorange : Comme vous le savez la Ville de Roanne est actionnaire de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL OSER) et j'ai été désigné comme représentant de la Ville de Roanne dans cette société.

La SPL développe son activité en faisant entrer de nouveaux actionnaires au capital et dans une Assemblée Générale Extraordinaire, il a été acté une augmentation maximum cumulée de 600 000 € sur une durée de 60 mois et délègue au Conseil d'Administration cette organisation. Cette modification du pacte d'Actionnaires vise à simplifier et faciliter les augmentations de capital successives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser son représentant aux Assemblées Générales de la SPL d'Efficacité Energétique (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- * Montant maximum global des augmentations : 600 000 € ;
- * Durée maximum de la délégation : 26 mois ;
- * Ladite délégation comportant pouvoir pour le Conseil d'Administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL – APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale ;

et d'approuver le nouveau pacte d'actionnaires modifié « Nouveau pacte d'actionnaires ».

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, n'a pas pris part au vote.

16. Quartier Mulsant - Poste de transformation électrique situé 51, rue Rabelais - Servitude au profit de ENEDIS – Convention - Approbation

Monsieur Murzi : La Ville de Roanne est propriétaire d'une parcelle située au 51, rue Rabelais à Roanne sur laquelle un poste de transformation électrique est implanté. Une simple convention était existante sans création d'une servitude en bonne et due forme. Or comme vous le savez un projet immobilier avec halle commerciale va voir le jour sur cette parcelle et il convient de formaliser avec l'ensemble des partenaires, leurs droits et obligations réelles liés à ce poste de transformation.

ENEDIS a proposé une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle AX 1102 (environ 25 m²) situé 51, rue Rabelais.

17. Constitution d'une servitude de tréfonds sur les parcelles situées 32, avenue du Grand Marais au profit de GRDF - Convention - Approbation

Monsieur Lassigne : Dans la mise aux normes de son réseau, GRDF doit installer une conduite souterraine sur des parcelles de la propriété de la Ville de Roanne, avenue du Grand Marais.

Une servitude de tréfonds doit être constituée au profit de GRDF et être formalisée par voie conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de GRDF, pour toutes canalisations destinées à la distribution de gaz et pour toutes canalisations qui en seront l'accessoire 32, avenue du Grand Marais, sur les parcelles section AY n° 436 et 625 la convention à intervenir avec GRDF. Les droits consentis à GRDF le sont à titre gracieux. Les frais de constitution et publication de cette servitude seront à la charge de GRDF.

18. Gestion des voies limitrophes entre les communes de Roanne et de Riorges – Convention - Approbation

Monsieur Bost : Il s'agit de gérer les frontières communales entre la Ville de Roanne et de Riorges. Le périmètre d'intervention précis concerne le boulevard Ouest pour sa section située entre la rivière l'Oudan et le giratoire des Elopées, la rue du Fuyant, la rue Julien Vacher, la rue Auguste Dourdein, la rue Joanny Augé, la rue Henri Desroches, la rue Marguerite Duras et le chemin de Villerest.

La Ville de Roanne s'occupe de gérer toutes les réparations de voirie, le salage, le déneigement, l'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores, les marquages au sol de la voirie et le balayage mécanique des chaussées. En échange de l'intervention des services municipaux de la Ville de Roanne, la Ville de Riorges s'engage à payer 50 % des coûts associés. Deux ronds-points font l'objet d'un article précis dans la convention, il s'agit du rond-point des Canaux et du rond-point Camus, le rond-point Camus est à la charge intégrale de la Ville de Roanne et le rond-point des Canaux à la charge intégrale de la Ville de Riorges.

Cette convention débute le 15 avril 2021 et dure 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gestion des voies limitrophes à intervenir avec la commune de Riorges dont la date d'effet est fixée au 15 avril 2021.

COMMERCE - ARTISANAT

19. Soutien exceptionnel au commerce et à l'artisanat locaux - Opération "Roanne booste mon pouvoir d'achat" - Avenant n° 2 avec l'association Les Vitrines de Roanne - Approbation

Madame Barbant : Pour rappel pour faire face à la crise sanitaire et soutenir ses nombreux commerçants et artisans, la Ville de Roanne avait attribué une subvention exceptionnelle de 200 000 € à l'association Les Vitrines de Roanne, afin de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel, une offre commerciale exceptionnelle, "Roanne booste mon pouvoir d'achat". Cette opération consistait à délivrer 10 € de bon d'achat pour l'achat de 20 € de chèques Cad'Oh Vitrines de Roanne.

A l'issue, la phase de remboursement du solde non utilisé devait s'en suivre, mais la Ville de Roanne a souhaité étendre son opération "Roanne booste mon pouvoir d'achat" en réemployant cette somme de soutien à destination des étudiants roannais, également impactés par cette crise sanitaire.

Toujours en collaboration avec l'association Vitrynes de Roanne, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de Roanne, qui a également voulu apporter son soutien. Considérant le solde de la dernière opération soit 2 300 €, le concours financier des Vitrynes de Roanne, toute contribution confondue, donc une sollicitation d'une subvention au Département a été faite, et le soutien du C.C.A.S. de Roanne, 2 300 € de bons Ville de Roanne pourront être délivrés et 8 050 € de chèques Cad'Oh, soit une opération globale de 10 350 €, une enveloppe de 30 €.

Ce dispositif débutera le 15 avril jusqu'à épuisement des stocks ou au 31 mai et seront délivrables au point city, 50 avenue Jean Jaurès. Il y a une limite de 345 enveloppes, premier arrivé premier servi. Cette opération concerne les personnes évidemment qui ont une carte étudiante et domiciliées sur Roanne. La validité de ces chèques est fixée au 30 septembre 2021 uniquement chez les adhérents de l'association des Vitrynes de Roanne.

Madame Dumoulin : Nous devrions évidemment voter les yeux fermés une délibération qui annonce un soutien aux étudiants de notre ville, malheureusement nous ne le ferons pas car dans cette délibération, non seulement nous sommes surpris mais je dirais presque que ce que nous lisons nous dérange un petit peu.

Tout d'abord vous annoncez que ce soutien a été décidé parce qu'apparemment il y avait un solde non utilisé dans le dispositif de chèques Cad'Oh des Vitrynes de Roanne. Il nous vient une première question, si les 2 300 € avaient été consommés par les roannais dans les boutiques de notre ville, y aurait-il eu cette aide aux étudiants roannais ? Difficile de concevoir Monsieur le Maire, que les étudiants auront en quelque sorte, excusez-moi de l'expression, les restes de l'offre proposée aux consommateurs roannais.

Ensuite, deuxième chose un peu surprenante, vous annoncez que le Département va apporter sa contribution à hauteur de 5 000 €. Aujourd'hui vous nous demandez de nous exprimer sur cette décision, alors que l'assemblée départementale, elle, elle ne s'est pas encore exprimée sur ce point. Vous préjugez en quelque sorte du résultat d'un vote d'une assemblée, drôle de conception de la démocratie, il en est de même pour le C.C.A.S.. Je ne savais pas Monsieur le Maire que vous étiez une sorte de pythie des collectivités territoriales de notre région.

Enfin cette délibération indique que les enveloppes de 30 € sont destinées, alors moi j'ai fait le calcul, sont destinées à 345 étudiants, le calcul est assez simple vous l'avouerez, apparemment ces enveloppes seront distribuées sans aucun critère d'attribution, les premiers arrivés seront les premiers servis, boursier ou pas, drôle de conception Monsieur le Maire, de la solidarité et de l'action sociale. Ce choix de méthode, vous l'avouerez, évite bien d'approfondir le sujet, de connaître les taux d'étudiants boursiers, de mesurer l'impact de la crise sur les étudiants à Roanne, de savoir combien ont perdu leur petit job qui permettait de joindre les deux bouts. Autant de questions que cette délibération ignore et c'est dommage, je crois car évaluer la situation des étudiants c'est en quelque sorte reconnaître leur rôle primordial dans notre cité.

Nous voterons contre la méthode ou plutôt je dirais l'absence de méthode, donc contre cette délibération dans laquelle nous pouvons l'avouer, nous ne pouvons nous reconnaître.

Monsieur le Maire : Quel ton péremptoire Madame Dumoulin, mais quel ton ! Vous savez que nous sommes de plus en plus suivis sur Facebook, sur Youtube et je ne pense pas que vous donniez une bonne image d'ouverture et de tolérance avec le ton que vous employez. Et puis alors pire, j'ai l'impression que nous n'avons pas nos diplômes de générosité de gauche, si la générosité ne vient pas de vous, elle est malsaine, c'est assez incroyable. On fait un geste que personne ne nous obligeait, en direction des étudiants, et contrairement à ce que vous venez d'affirmer, avec des critères puisque la priorité est donnée aux bénéficiaires de l'épicerie sociale étudiante, c'est un critère, et bien cela ne vous va jamais.

Alors je vais vous dire une chose, je m'en fous mais alors complètement, parce que vous vous tirez une rafale de kalachnikov dans le pied et que de toutes façons nous le ferons. Par contre nous allons prendre un malin plaisir à informer chaque étudiant par un courrier du Maire, que vous avez refusé cette délibération et je vous citerai nommément dans votre intervention, parce qu'il faut avoir le courage de vos opinions, vous l'avez eu donc maintenant il faut l'assumer.

Dernier point, oui le Département ne s'est pas encore prononcé, il le fera le 3 mai, pardon de vous le dire, vous ne faites pas partie de la majorité au Département et dieu nous en préserve, parce que si l'ensemble des Conseillers Départementaux devait subir je dirais vos diatribes sur ce ton là à chaque séance, je pense qu'effectivement ils seraient pour certains peut-être dégoutés de l'action publique.

Le Département effectivement va présenter une délibération, il se trouve contrairement peut-être à vous, que j'ai des relations privilégiées avec le Président, que j'ai comme Première Adjointe une Conseillère Départementale qui elle, fait partie de la majorité, et d'ailleurs petite parenthèse Madame Dumoulin, vous m'écrivez régulièrement co-signé avec Monsieur Ladet, avec Monsieur Michaud, avec Madame Vialle-Dutel, pour m'informer des décisions prises par la commission permanente, par rapport à un budget que vous ne votez jamais, donc quelle est votre légitimité quand vous vous prévaliez d'actions qui sont menées par la majorité alors que vous refusez de voter le budget ? Vous êtes contre la majorité et vous venez ensuite écrire aux communes pour dire, comme si c'était vous qui les aviez octroyées, je vous informe que la majorité du Département a décidé de vous octroyer telle ...

Arrêtez de m'écrire ce genre de chose, cela part directement à la poubelle, parce que je préfère recevoir une information crédible de la part du Président du Département, qui lui, décide des choses avec sa majorité, plutôt que d'une opposante qui refuse d'assumer ses votes et qui ensuite vient récupérer pour des raisons politiciennes tout ce qui l'arrange pour le transmettre aux communes, je voulais vous le dire, je ferme la parenthèse.

Madame Robin : En termes de méthode déjà, je voudrais vous rassurer, vous dire que nous nous sommes réunis, nous avons travaillé, nous avons sondé, nous avons imaginé ce qui pouvait être le mieux justement pour nos étudiants roannais, aux côtés de Romain Bost, de Corinne Troncy pour le C.C.A.S., Romain pour Roannais Agglomération qui est en charge des étudiants notamment et l'université.

Nous avons regardé cela avec les services, fait des projections, on s'est dit que finalement le besoin était bien identifié autour de l'estime de soi, de prendre soin de soi, que certains étudiants ne pouvaient pas s'acheter les petits vêtements qu'ils espéraient, et on s'est positionné autour de ce thème en leur proposant un partenariat avec les Vitrites de Roanne et en leur proposant des chèques Cad'Oh de 30 € comme vous l'avez souligné.

Il y a bien sûr un indicateur, un premier indicateur qui est celui des étudiants qui sont accompagnés dans le cadre de l'épicerie sociale, ils sont au nombre de 80 et ils seront prioritaires sur ces chèques Cad'Oh, et dans un deuxième temps nous ouvrirons le don des chèques Cad'Oh aux autres étudiants.

Pour ce qui est du Département, je me réjouis justement que Monsieur Ziegler, notre Président, ait voulu jouer l'équité territoriale puisque vous le savez, on le dit souvent quand on est Conseiller Départemental, on est le garant de l'équité, de l'égalité territoriale et Georges Ziegler m'a fait cette proposition, nous a fait cette proposition de dire on ne va pas accompagner que les étudiants stéphanois, on va faire une proposition contractualisée avec la Ville de Roanne, avec un projet que vous pourriez nous proposer pour les étudiants roannais et abonder sur cette somme de 5 000 € que nous proposerons à l'assemblée départementale le 3 mai.

Je ne vois absolument pas de mal dans cette proposition, je trouve qu'au contraire c'est une belle plus-value pour nos jeunes, pour nos étudiants et je me réjouis de cette action.

Madame Dumoulin : Juste un petit point à Madame Robin, on ne voit pas de mal dans cette délibération, on voit simplement, on souligne simplement que la méthode ne nous convient pas, c'est ce qui nous différencie Madame Robin, vous le savez, on se voit dans d'autres assemblées.

Monsieur le Maire : Il y a bien plus de différences.

Madame Dumoulin : La méthode ne nous convient pas et nous avons dans cette assemblée le devoir de le dire.

Monsieur le Maire : C'est quoi la méthode ?

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur le Maire : Oui mais moi je peux le faire. C'est quoi la méthode ?

Madame Dumoulin : Vous, vous pouvez le faire, et bien écoutez Monsieur je ferme le micro.

Monsieur le Maire : Quelle est la méthode que vous auriez souhaitée ? Parce que visiblement vous nous reprochez de délibérer ce soir sans que le Département ait délibéré et sans que le C.C.A.S. ait délibéré, donc il aurait fallu passer le C.C.A.S. sans que la Ville ait délibéré, sans que le Département ait délibéré, ou que le Département passe sans que la Ville ait délibéré, sans que le C.C.A.S. ait délibéré, franchement si vous n'avez que cela comme argument arrêtez.

Madame Dumoulin : *hors micro*

Monsieur le Maire : Et bien si mais comme vous n'avez pas été dans la majorité vous ne pouvez pas le savoir.

Monsieur Bost : Personnellement je me fous royalement de la méthode, moi ce qui compte ce sont les résultats, et là je vois 10 000 € qui vont être distribués à des étudiants qui souffrent beaucoup de la crise sanitaire.

Nous avons engagé avec Roannais Agglomération notamment toute une démarche de concertation avec les différents partenaires du territoire pour cibler des aides financières, alimentaires, psychologiques à destination des étudiants. Cette aide en fait partie, c'est un des maillons de la chaîne que l'on est en train de construire, et il est important de consolider l'ensemble des maillons de cette chaîne et je ne comprends pas du tout qu'on puisse voter contre, s'abstenir face à cette délibération donc j'attends le résultat du vote mais clairement je serais très choqué d'apprendre que certains élus aient décidé d'aller à l'encontre de cette délibération.

Madame Petit : J'avais une question pour Madame Dumoulin. Madame Dumoulin en tant qu'élue départementale, vous jouissez d'une enveloppe SIAL qui vous permet justement de pouvoir donner de l'argent aux associations que vous sélectionnez, je voulais savoir si l'épicerie sociale et solidaire des étudiants, justement ces étudiants qui sont particulièrement en difficulté, vous les aviez aidés récemment ?

Madame Dumoulin : Ecoutez Madame Petit, je vous invite à vous rapprocher de moi et nous parlerons de cela sans difficulté.

Monsieur le Maire : Pour ceux qui n'auraient pas compris, la réponse est non.

Monsieur Gerbot : Déjà une question, dans quel type de magasin ont été consommés les chèques d'aide "Roanne Booste mon pouvoir d'achat", savoir en majorité, dans les supermarchés ou dans les commerces de proximité ? Cela fait un peu trop de brouhaha je trouve, c'est un peu gênant.

Ensuite, il y a 3 000 jeunes qui viennent étudier à Roanne, si je ne me trompe, donc combien de jeunes habitent à Roanne ? Ensuite si effectivement les 10 350 € sont pour les étudiants, parce qu'apparemment il est question de cela, 10 350 € pour les étudiants, or ce que nous ne comprenons pas et on le déplore, 30 € par étudiant pour 345 étudiants, cela fait 1 350 €. Ah oui cela fait bien les 10 350 €, je me suis planté, excusez-moi je me suis trompé effectivement.

Monsieur le Maire : Vous êtes pardonné, le calcul n'est pas donné à tout le monde.

Monsieur Gerbot : J'ai été trop vite dans le calcul et je me suis trompé.

Monsieur le Maire : Pour répondre à vos questions, aujourd'hui je n'ai pas la quantité d'étudiants qui sont domiciliés à Roanne mais Romain Bost a peut-être cela en mémoire. Pour les précédents chèques, il faut savoir que nous avons fait une opération avec Les Vitrites de Roanne, Madame Rotkopf pourrait vous en parler, si vous le souhaitez elle se tiendra à votre disposition pour vous expliquer tous les bienfaits avec les 200 000 € moins les 2 300 et des poussières qui n'ont pas été dépensés, ont permis aux habitants, aux roannais de dépenser dans les commerces, dans l'ensemble des commerces et il n'y avait pas que les adhérents Vitrites de Roanne, c'était à l'époque tous les commerces de Roanne, mais après que ce soit alimentaire, que ce soit je dirais institut de beauté, il fallait redémarrer l'économie pour tout le monde.

Là on est sûr uniquement les adhérents aux Vitrites de Roanne, parmi les adhérents Vitrites de Roanne vous avez tout, y compris de l'alimentaire avec par exemple Carrefour Market de l'Espace Saint-Louis, tous ne sont pas adhérents mais il y a de quoi satisfaire les besoins de chacun.

Monsieur Bost : En fait, on a plutôt 2 700 étudiants post bac sur Roanne et globalement 60 % habitent Roanne.

Monsieur le Maire : Après, tous ne sont pas non plus dans la difficulté et par conséquent, quand vous donnez le nombre de gens non étudiant qui étaient à l'épicerie sociale, on vise essentiellement et prioritairement ces publics-là.

Madame Dumoulin : Monsieur Bost puisque vous avez des chiffres sous les yeux, combien sont boursiers à Roanne ? Combien d'étudiants sont boursiers, touchent une bourse nationale ?

Monsieur Bost : 32 %.

Monsieur le Maire : Vous vous ferez une petite réunion si vous le voulez bien.

Monsieur Beysson : Juste un complément par rapport aux éléments que vous nous avez donnés, on a l'intention de voter cette délibération parce qu'effectivement c'est quelque chose qui va vers un soutien, on ne va pas cracher dans la soupe dans le contexte, malgré tout on s'interroge et c'est le sens des questions qui ont été formulées par les autres collègues élus avant, sur le dimensionnement avec du coup un nombre de chèques limité.

Ensuite cette méthode qui consiste à dire le premier arrivé premier servi, qui nous pose un peu question. On le votera mais avec cette réserve-là et tous les questionnements que l'on avait déjà eu en débat budgétaire autour du renforcement des besoins dans le cadre de la crise sanitaire, qui pose la question de l'ambition globale que l'on a pour soutenir les gens qui vont être en difficulté en grand nombre, et les étudiants sans doute en grand nombre également.

Passé cette parenthèse, juste pour que vous puissiez préciser parce qu'on avait bien en tête la diversité des types de magasins dans lesquels pouvaient être dépensés les chèques, mais on aimerait savoir si vous avez un bilan à partir des 197 je ne sais pas combien de milliers d'euros qui ont été dépensés en chèque, est-ce que vous avez un traçage, une répartition de là où sont dépensés, dans quels magasins exactement et quel type de magasin exactement ?

Si vous ne l'avez pas là, on est preneur de l'information, on vous l'avait demandé je crois dans un Conseil Municipal précédent, vous nous aviez dit que vous n'aviez pas encore les éléments mais on est preneur en tout cas.

Madame Rotkopf : C'est un bilan qui va être fait effectivement par les Vitrines de Roanne puisque c'est eux qui récupèrent et qui remboursent, qui ont précédé à la gestion de ce dispositif. Comme la date limite de remboursement était le 28 février et qu'ils avaient pris un peu de retard, on n'a pas encore ce bilan mais il est à venir. Effectivement je vous en ferai un retour, d'abord dans la commission commerce et puis ensuite on pourra envisager d'en reparler ici dans cette instance si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 36 voix (Groupe Majorité + "Collectif 88 %" + M. Iacovella)
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 2 à intervenir avec l'association "Les Vitrines de Roanne" dans le cadre de l'opération « Roanne Booste mon pouvoir d'achat ».

20. Dynamisation du commerce et de l'artisanat locaux - Animations organisées par les Vitrines de Roanne - Exonération des droits d'occupation du domaine public - Année 2021 - Approbation

Madame Rotkopf : C'est une délibération très classique, si ce n'est que ce qui n'est pas classique cette année, c'est que l'on va démarrer par déjà une exonération qui n'aura pas besoin d'être votée puisqu'elle concerne l'occupation du domaine public des déballages qui devaient avoir lieu soit le 24 avril soit le 30 avril et vous avez bien compris que compte tenu du confinement aucune de ces dates ne sera retenue et qu'il n'y aura donc pas de déballage à ce moment-là.

En revanche le déballage du 10 juillet est pour l'instant maintenu et nous vous sollicitons effectivement pour une exonération d'occupation du domaine public concernant tous les commerçants des zones piétonnes, de la rue de Cadore, de la rue Alsace Lorraine et de la rue Jean Jaurès, qui souhaitent participer à ce déballage.

On en profite aussi pour vous solliciter sur la traditionnelle braderie des Vitrines de Roanne qui aura lieu cette année si tout va bien et on croise les doigts, le 12 septembre 2021 et pour laquelle on demande une exonération concernant les stands de restauration et les animations qui sont initiées à l'occasion de cette braderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les exonérations des droits d'occupation du domaine public au titre des animations susmentionnées organisées par l'association "Les Vitrines de Roanne", et dans les conditions précitées.

EDUCATION - JEUNESSE

21. Rentrée scolaire 2021 - Modification de la carte scolaire - Propositions du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Loire - Avis

Madame Dufossé : Comme chaque année la carte scolaire pour la future rentrée nous a été transmise par le directeur académique.

Deux, trois petites généralités avant de rentrer dans le détail, pour vous dire que sur l'ensemble du Département qui compte 492 écoles, l'Éducation Nationale va déployer 20 postes supplémentaires, en sachant que sur la Loire la baisse des effectifs continue à se généraliser dans de nombreuses communes. Je dirais que nous par contre, nous sommes épargnés par cette baisse puisque nous avons 7 écoles à la rentrée qui vont connaître une hausse des effectifs, les autres écoles ayant une certaine stabilité et on a par contre une seule école où les effectifs vont pour l'instant diminuer de façon équivalente à une classe puisqu'on a une cohorte de CM2 de plus de 40 élèves qui partent au collège en 6^{ème}.

Dernière précision avant de parler de la carte scolaire de Roanne, il faut savoir aussi que sur les 20 postes supplémentaires comme partout en France, l'Éducation Nationale donne la priorité notamment à la poursuite du dédoublement des classes de grande section, CP et CE1, en éducation prioritaire. Voilà pour ces quelques généralités.

Maintenant pour en revenir à la carte scolaire de Roanne, nous avons encore pour la rentrée prochaine une carte scolaire, je dirais positive malgré la fermeture d'une classe à l'école de Clermont puisqu'on a 48 élèves de CM2 qui partent et à l'heure actuelle les inscriptions ne permettent pas de compenser pour l'instant ces 48 élèves qui s'en vont.

Cependant la campagne des inscriptions va se terminer, nous avons encore la commission de dérogation le 1^{er} juin et nous savons par expérience que sur ce secteur, il nous arrive très fréquemment de prendre beaucoup d'inscriptions durant l'été, même si à ce jour il y a une fermeture de classe annoncée à l'école Clermont qui est acceptée par la directrice, que j'ai eue régulièrement au téléphone. Si nous étions amenés à prendre des inscriptions soit d'ici la fin du mois de juin soit pendant l'été, nous serions à même de faire ce que nous avons déjà fait par le passé, de solliciter le directeur académique pour un comptage et obtenir un moyen supplémentaire si besoin.

Ensuite nous obtenons par contre trois ouvertures, avec une ouverture à l'école Fontquentin, une ouverture à la maternelle Wilson et l'ouverture d'une classe ULIS à l'école du Mayollet qui viendra compléter les classes ULIS que nous avons déjà sur d'autres écoles. Un bilan encore une fois plutôt positif.

Madame Dumoulin : Madame Dufossé nous a largement expliqué en commission scolaire ce qu'il en était de cette carte scolaire, qui est toujours un moment particulier je dirais de la vie des écoles dans une ville.

Pas d'inquiétude apparemment, nous, nous regrettons quand même évidemment qu'une classe ferme dans une zone en REP, ce qui est toujours dommageable, surtout je dirais face à la période difficile que traversent à la fois les écoles mais aussi les familles qui s'inquiètent pour leurs enfants, pour la scolarité, pour l'apprentissage, ce qui est tout à fait normal, puisque les écoles, les collèges, les lycées sont malmenés en ce moment par la crise qui nous traverse.

Nous pouvons quand même regretter mais je ne doute pas de l'efficacité de Madame Dufossé, qui saura, si toutefois des élèves arrivent à l'école Clermont, contacter l'inspection d'académie pour trouver les moyens pour faire face à l'arrivée d'élèves. L'autre jour nous avons aussi passé un moment intéressant dans la présentation du projet Gambetta-République, mais c'est l'occasion peut-être Monsieur le Maire, quand nous évoquons cette carte scolaire, c'est peut-être aussi l'occasion de vous demander quels sont vos engagements à venir pour l'école de la République, l'école qui reçoit chaque jour nos enfants pour leur accorder un bel avenir ?

Monsieur le Maire : Quels sont nos projets en direction de l'école de la République ? Les engagements. Nous sommes propriétaires des locaux de nos écoles, maternelles, élémentaires, nous consacrons des moyens chaque année importants à leur entretien, tant en petits travaux qu'en travaux importants, et nous avons je pense, en particulier sous le mandat précédent, pas chômé même si je confirme que nous avons aussi su prendre des décisions difficiles. D'ailleurs il n'y a que notre majorité qui l'a fait entre 2001 et 2008 et entre 2014 à aujourd'hui, pour fermer des écoles quand c'était malheureusement indispensable.

J'ajoute que chaque fois que nous l'avons fait, cela s'est bien passé parce que nous avons su travailler en bonne intelligence avec les enseignants, les parents d'élèves et nos personnels, et que nous avons su retrouver aussi des destinations aux bâtiments que nous fermions pour ne pas les laisser en déshérence.

Il y aura d'autres fermetures, mais il y aura aussi des constructions, des modernisations, des travaux. Nous poursuivons chaque année, notamment pendant les périodes de vacances scolaires et l'été prochain n'y échappera pas, des travaux importants dans nos écoles, et dans chacune de nos écoles. Cela est un premier point, c'est notre devoir « de propriétaire » et nous sommes de ce point de vue-là, je pense exempt, peut-être pas de tous les reproches, mais en tout cas de beaucoup, nous faisons bien.

Ensuite nous avons des moyens humains que nous consacrons à nos écoles, notamment pour accompagner les élèves en dehors du temps scolaire, pendant la pause déjeuner et d'ailleurs à ce titre, nous avons des effectifs qui sont plus importants que la moyenne des écoles qui se trouvent dans des villes comme les nôtres, donc nous n'avons pas à rougir des efforts humains que nous consacrons.

Troisième point, nous portons des projets, le projet de l'école Gambetta-République est un projet fort, qui va nous permettre de nous inscrire et d'inscrire cette école vraiment dans le 21^{ème} siècle avec des montants importants et Monsieur Vanhecke, qui avec nous-mêmes, a participé au choix la semaine dernière des trois équipes de maîtrise d'œuvre qui vont concourir pour pouvoir construire cette école Gambetta-République, peut je pense en témoigner.

Nous aurons trois bonnes équipes même trois excellentes équipes, qui vont ainsi nous rendre des projets pour un dossier qui dépasse les 10 ou 12 millions d'euros que nous allons consacrer pour nos écoles.

Nous avons aussi au-delà de la partie immobilière, de la partie de nos personnels je pense grâce aux équipes sous le mandat précédent et puis l'équipe autour de Catherine Dufossé, je pense à Yohan Rivollier, je pense à Valérie Prost Mallet, engagé un dialogue extrêmement constructif, positif, avec l'ensemble des écoles qu'elles soient publiques et privées, avec l'ensemble des enseignants et tous les conseils d'école qui peuvent se tenir. En ce moment ils se tiennent dans des conditions un peu différentes, mais en tout cas chaque rapport que nous avons, nous fait état de remerciements sans conteste auprès de la Ville de Roanne pour la considération que l'on porte à l'ensemble des établissements que nous avons sous notre autorité dans ce domaine-là. Il y a en plus maintenant un dialogue, y compris avec les parents d'élèves, une newsletter que nous envoyons régulièrement, la prochaine d'ailleurs est partie je crois, elle part demain, ce qui nous permet là encore d'avoir un véritable dialogue avec les parents et nous avons de très bons échos.

Si vous voulez que nous évoquions la restauration scolaire, nous resterons sur les tarifs que nous avons décidés et par contre nous sommes sur le point d'attribuer le marché de restauration à une entreprise puisque nous sommes en renouvellement et que nous avons aujourd'hui 3 candidats avec lesquels nous discutons et qui feront l'objet, et cela c'est Madame Brun qui gère avec nous, d'un choix qui sera porté à la connaissance du Conseil le moment venu, j'espère prochainement, Monsieur Condette, le mois prochain. Là encore nous essayons de mettre encore plus de qualité, de proximité, de bio dans les assiettes, bref on essaie vraiment de maintenir le niveau d'exigence que nous avons et de temps en temps l'améliorer quand cela est possible.

Si maintenant cela n'est pas suffisant, je vais faire compléter ce bilan par notre Adjointe en charge du secteur c'est-à-dire Catherine Dufossé.

Madame Dufossé : Deux précisions, la première c'est que l'école Clermont ne fait pas partie des écoles en REP, c'est aussi pour cela qu'on ne peut pas bénéficier de moyens supplémentaires pour le dédoublement des classes grande section, CP, CE1 en éducation prioritaire puisque Clermont n'est pas une école en éducation prioritaire.

Concernant la suite et pour répondre de façon très générale à votre question Madame Dumoulin, parce que pour l'instant c'est un petit peu tôt, nous avons rencontré le nouveau directeur académique, et que ce soit pour l'école Gambetta ou pour les autres écoles de Ville de Roanne, il a des projets ambitieux dans le domaine de la culture, dans le domaine des langues et nous attendons des retours de sa part sur différents projets, pour nous, de notre côté adapter les moyens, les équipements que nous mettons en place dans les écoles pour être bien complémentaire de toutes les propositions que nous fera le directeur académique.

Monsieur Beysson : Pour exprimer notre avis sur cette carte scolaire dans une vision un peu globale du coup pour expliquer notre positionnement, le constat que l'on fait c'est qu'aujourd'hui d'une manière générale, les conditions d'enseignement, les conditions de scolarisation sont à différents égards, compliquées pour les équipes et non satisfaisantes et devraient être renforcées. A partir de là, se pose la question de savoir si elles le sont, si elles le sont suffisamment ou si on se contente d'un existant.

Nous, dans notre position on se dit qu'aujourd'hui, via cette carte scolaire, nous avons l'opportunité de montrer publiquement et à l'éducation nationale que nous ne nous satisfaisons pas de cet existant, à raison des difficultés qu'il peut y avoir dans une école importante, qui a été fusionnée comme l'école Clermont où il y a de nombreuses classes, où malgré une moyenne qui va peut-être, être autour de, Madame Dufossé vous préciserez, je ne sais plus si c'est 22 ou 23, quelque chose comme cela, fait qu'il y aura quand même un certain nombre de classes peut-être à peu près la moitié autour de 25, 26 élèves et aussi sur des niveaux CP, des niveaux qui sont importants avec des classes qui frôlent les 20, et de notre point de vue la nécessité de maintenir les moyens existants y compris dans cette école-là est importante.

On devrait justement envoyer ce signal là puisqu'aujourd'hui le fonctionnement de l'Education Nationale conduit à ce que dans le cadre de carte scolaire, ils attribuent des postes au niveau départemental en fonction de limites budgétaires qu'ils donnent et au final c'est à répartir en fonction des communes et Madame Dufossé l'a très bien noté en début d'introduction, en disant que là on s'en sort peut-être pas trop mal, si on peut le dire comme cela, parce qu'il n'y a pas trop d'écoles qui ferment à Roanne, mais il y a beaucoup de communes, d'autres communes dans lesquelles il y a ce système de fermeture qui passe.

Aujourd'hui on se dit, on est en train de voter une carte scolaire dans laquelle on se dit, peut-être bien, c'est peut-être le raisonnement qui est là, Roanne s'en sort donc peu importe le nombre de postes qui reste ailleurs, ou qui est à enlever ailleurs, puisque chez nous cette année cela passe. Cela passe dans un contexte où est maintenu et où on va récupérer un poste à Wilson qui avait été mis en poste provisoire l'année dernière et puis un autre poste supplémentaire et on perd ce poste à Wilson.

Il y a cela, il y a le contexte Covid aussi à ne pas négliger qui fait qu'aujourd'hui les mesures sanitaires, la difficulté d'enseignement, les difficultés scolaires des élèves aussi qui sont renforcées, font que les équipes éducatives doivent être soutenues et pour toutes ces raisons-là auxquelles s'ajoutent la question des enseignants remplaçants qui ne sont pas assez nombreux, la question des enseignants en direction déchargée qui vont concerner quelques enseignants, quelques écoles dans le Département, mais il y a quand même une majorité de directions et peut-être aussi sur Roanne d'ailleurs, qui ne seront pas impactées et soulagées par cette nouvelle mesure.

Pour toutes ces questions-là d'insuffisance à notre sens de l'ambition politique de l'Education Nationale vis-à-vis de ces écoles publiques, puisqu'il y a d'autres choix qui sont faits en ce qui concerne le soutien des écoles privées, fait qu'on souhaite émettre un avis défavorable pour cette carte scolaire, en espérant que vous ayez compris notre positionnement.

Madame Dufossé : Juste un mot de conclusion parce que je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'est pas à l'écoute des enseignants où les conditions d'accueil sont ... faites le tour des directeurs et des directrices d'écoles, moi j'ai une phrase dans la tête qui m'a été répétée plusieurs fois « Madame Dufossé, j'ai été dans plusieurs communes avant d'être dans la vôtre, pour rien au monde je ne partirais ailleurs » et l'ancien directeur académique nous a dit que dans nos écoles c'était un accueil 5 étoiles.

Monsieur le Maire : On fait du mieux possible avec ce que l'on nous donne.

Monsieur Beysson : C'est beau après effectivement nous on n'a pas tout à fait les mêmes sons de cloche ou peut-être pas les mêmes témoignages dans les écoles de Roanne. C'est un milieu qu'on fréquente un petit peu pour voir que les conditions sont difficiles, que les publics sont difficiles aussi et font un contexte qui malheureusement nécessite des moyens supplémentaires.

On s'appuie aussi sur l'expertise pour avoir ce positionnement et cette analyse de la difficulté qu'il y a dans le monde enseignant sur les représentants, les élus représentants des instituteurs au niveau départemental, qui eux aussi en dénonçant ces difficultés et ces moyens insuffisants, ont rejeté cette carte scolaire pour ces mêmes raisons, on est aussi à l'écoute des témoignages qu'il y a dans l'école tout simplement.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre Monsieur Beysson, si vous prenez comme référence les prises de positions du SNUIPP ou de l'UNSA, des syndicats en général, il est évident que vous n'aurez jamais un satisfecit. Je n'ai jamais vu un syndicat satisfait de la politique gouvernementale en matière d'effectif dans la fonction publique de l'Education Nationale, jamais. Effectivement, si l'on écoute qu'un son de cloche, on a dans la tête qu'un son de cloche, il me semble que nous, nous entendons plusieurs sons de cloche à la fois qui nous laissent penser que dans un contexte contraint, sur lequel nous avons une prise extrêmement réduite, nous ne sommes pas mal traités, et parce que justement nous travaillons en confiance avec l'inspection d'académie quels que soient les inspecteurs d'académie qui se succèdent.

Ceux qui engagent, moi j'ai des souvenirs en étant dans l'opposition ici dans cette commune, d'avoir eu des bras de fer qui étaient voulus par la municipalité, on votait contre mais on obtenait rien du tout. A force de faire des bras de fer avec des gens qui, de toute façon décideront quoi que vous ayez comme avis, on se bat contre des moulins et on est utile à rien. Nous on travaille en amont et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, alors qu'on aurait peut-être dû avoir davantage de fermeture, nous n'en avons pas et que nous nous en sortons mieux que d'autres, moi je préfère la méthode qui est la nôtre plutôt que la méthode qui était celle qui nous a précédée.

Madame Chevillard : Un mot par rapport à cela, je pense que cela va au-delà parce qu'aujourd'hui quand, et dans le contexte dans lequel on est, faire apprendre à des enfants quand il y a 28, 30 élèves par classe, pour ...

Monsieur le Maire : Sauf que ce n'est pas le cas chez nous.

Madame Chevillard : Si si, c'est le cas dans certaines écoles, on ne va pas non plus, je pense que ce n'est pas une histoire de faire un bras de fer avec qui que ce soit, c'est une histoire de se rendre compte qu'à un moment donné, plus on ferme de classes et plus on regroupe nos enfants dans des classes qui sont surchargées, de plus en plus, parce que quand on parle de, parce que l'Education Nationale fonctionne comme cela, on parle de moyenne par classe, sauf qu'il peut y avoir des classes qui sont à 19 et des classes qui sont à 30, donc à un moment donné c'est toute la problématique, et alors aujourd'hui on se plaint de plus en plus que nos enfants ne savent plus lire ou ne savent plus écrire, posons-nous quand même la question, parce que cela est un réel problème me semble-t-il.

Madame Dufossé : Je suis désolée je ne peux pas vous laisser finir là-dessus, vos chiffres sont totalement faux, on n'a pas une classe avec des effectifs comme cela, je les ai par école, 22, 23, 23, 23, 23, 19, 22, 19, 17, 20, 20, 22, 22, 23, 20, voilà nos moyennes d'élèves par classe.

Monsieur le Maire : Ce ne sont pas des moyennes, voilà nos effectifs par classe. Je pense que notre assemblée est suffisamment éclairée, Monsieur Beysson c'est la dernière fois, après nous passons au vote.

Monsieur Beysson : Comme vous l'avez compris il y a la question des écoles roannaises qui se pose et il y a des classes qui sont à 19, il y a des classes qui sont à 22, 23, à 24, à 25, à 26 et dans des zones qui comme on l'a dit, ne sont pas par exemple en zone d'éducation prioritaire mais qui justifieraient pourtant des moyens supplémentaires, en ce sens là je pense que la remarque que l'on fait reste légitime pour les torts mais elle se pose aussi pour les moyens que nous on s'est, on va dire via cette bonne entente avec l'Education Nationale et ce réseau que vous souhaitez maintenir, peut-être je vous laisse le bénéfice du doute, peut-être préservés en gros ; pour les voisins cela se passe différemment et on espère que via une contestation collective et si peut-être les communes dénonçaient ce qui est en train de se passer au niveau départemental, on enclencherait peut-être une dynamique qui pourrait être différente.

Juste un mot pour les informations et les chiffres Madame Dufossé, on est preneur vous le savez, en commission je vous ai demandé l'accès au tableau qui était projeté, c'est un document qui m'a été refusé, on vous l'a demandé par écrit, avant ce Conseil Municipal pour avoir l'ensemble des effectifs de chaque classe et je ne parle pas des niveaux, je parle bien des classes de toutes les écoles de la Ville de Roanne pour pouvoir constater l'état des effectifs, c'est des documents qui ne nous ont pas été transmis et effectivement si vous les avez, puisque vous avez des tableaux à disposition, on est volontaire pour les recevoir.

Monsieur le Maire met au vote :

FAVORABLE : 33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella)

DEFAVORABLE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable aux propositions de Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale concernant la rentrée 2021.

*
* *

Monsieur le Maire : J'ai reçu de Monsieur Iacovella une demande d'intervention en fin de Conseil.

Monsieur Iacovella : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs en vos grades et fonctions, Mesdames et Messieurs, mon intervention de ce soir est motivée par la parution ...

Monsieur le Maire : Pardon Monsieur Iacovella, juste une chose, si vous pouviez remettre votre masque, nous sommes filmés, je préférerais que nous donnions une image irréprochable.

Monsieur Iacovella : Je vais essayer d'accord, je m'excuse. Mon intervention de ce soir est motivée par la parution en février dernier d'une évaluation des dynamiques économiques et urbaines dans les secteurs des gares de l'ère métropolitaine qui incluent Roanne et son territoire.

Le vote en faveur de la ZAC Gambetta, voté par cette assemblée dernièrement est venu s'ajouter aux actions conduites au cours des 15 dernières années sur le secteur de la gare, ajout de la gare routière, construction du multiplex, rénovation de la gare ferroviaire, aménagement de la place des Promenades, installation de la chambre d'artisanat et d'autres.

L'étude qui vient d'être publiée donne l'occasion de revenir sur le quartier gare de Roanne et d'en tirer de nouveaux enseignements. Initiée en 2005, l'étude était basée sur l'immigration, domicile - travail des 124 gares du territoire qui concentrent dans un périmètre de 5 km, 80 % de la population du territoire en question.

L'objectif de cette étude, de ce travail qui avait été initié, était de développer les espaces à proximité des gares afin de promouvoir des mobilités douces. Roanne, pôle d'interconnexion et d'échanges, affiche ainsi, est passée de 10 à 34 trajets en mode omnibus, dispose de 80 trains en gare et affiche par conséquent 37 % d'augmentation de fréquentation sur 10 ans. Jusqu'ici l'ambition n'était pas de concentrer des emplois autour des gares, c'est le premier enseignement que l'on voit.

Au-delà du ferroviaire, l'étude insiste qu'il faut avoir une vision de la mobilité plus intégrée et intermodale pour passer de la notion de gare - domicile à la gare - travail. Il s'agit de la transformer en lieu de vie et d'activité qui puisse mêler résidence, emploi, logement, service et équipement. La perspective d'une croissance démographique soutenue à l'échelle de l'inter Scot à l'horizon de 2030-40 oblige à prévoir une desserte efficace et durable des pôles de développement en l'inscrivant dans un bouquet de mobilité. Une étude est à conduire sur la nature des activités à implanter dans le secteur du quartier gare.

Les acteurs du numérique se positionnent comme des chefs de file de la gestion urbaine, la crise sanitaire confirme leur importance, le fort développement du numérique conduit les usagers à aller vers ce que l'on appelle désormais des mobilités choisies, qui pourraient bien inaugurer la fin d'un transport de masse. Le développement du numérique bouleverse la relation des actifs avec leur emploi, ce sera le dernier point. Le travail organisé de manière collective est appelé à cohabiter avec d'autres modes d'organisation de travail plus souple, plus éclaté dans le temps et l'espace, cela devrait nous inciter à revoir notre politique urbaine autour des gares.

Je reviendrais en conclusion sur les 4 points à retenir de cette étude qui ne font que citer, je vous invite à la lire entièrement, elle est très intéressante, premièrement le cadencement et la fréquence des trains ont été améliorés, les difficultés restent importantes sur les lignes, annulation de train, retard à répétition, saturation du réseau. Troisièmement, il reste difficile de faire converger la rentabilité des opérations immobilières avec des opérateurs de mobilité pour qui la gare est un lieu de flux plutôt qu'un lieu de vie, et enfin dernier point il faut dépasser la seule question des logements à proximité de la gare pour tenir compte du rôle de la gare visant un développement entre lieu de résidence et emploi pour aller vers une gare multifonctionnelle.

Monsieur le Maire : Je rajouterai par rapport aux conclusions de cette étude, chose que vous n'avez pas dit mais je ne vous en fais pas le reproche, c'est que cette étude commence dans sa conclusion par dire qu'il est difficile de mesurer l'effet gare qui permettrait ainsi d'objectiver la corrélation du développement démographique et urbain avec l'usage du ferroviaire au quotidien. Cela veut dire aussi qu'on a beau essayer d'anticiper, de prévoir, on n'est pas sûr d'obtenir les résultats attendus, donc on y va en ce qui nous concerne à Roanne avec beaucoup de pragmatisme.

Monsieur Iacovella : Juste pour ajouter, je ne suis pas, je n'ai pas insisté sur les conclusions de l'étude en ce qui concerne la démographie, en fait elle est beaucoup plus nuancée que cela, le développement de la démographie a favorisé ce qu'ils appellent des gares péri-urbaines, puisque c'est là que, comme je l'ai précisé la dernière fois, a eu lieu le développement démographique, la croissance démographique s'est cristallisée autour des domaines péri-urbains, par conséquent autour des gares péri-urbaines et que par ailleurs effectivement elle est difficile à mesurer précisément parce que c'était l'objectif à ce moment-là de voir la gare comme un ensemble de gare - domicile, et l'évolution qui est proposée aujourd'hui c'est davantage intégrer des activités autour de ces quartiers gare, c'est exactement cela, c'est pour tenir compte des enseignements du fait que cela n'a pas marché partout, et que des villes comme Roanne n'en ont pas profité, autour des gares, dans ces rayons autour des gares, de croissance démographique que l'on en vient à repenser cette question des mobilités en mixant davantage les activités.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réflexion, nous en avons terminé avec nos sujets.

Madame Chevillard : J'avais une question, depuis quelques semaines on a vu les intermittents du spectacle qui manifestent puisqu'ils sont relativement inquiets pour leur avenir, puisque cela fait un an que beaucoup ne travaillent plus, je voulais savoir un petit peu quel était le soutien que la Ville de Roanne apportait puisque cela fait deux vendredis de suite qu'ils sont sur la place, je voulais connaître un petit peu les différents soutiens qui pouvaient être apportés à ces intermittents du spectacle.

Monsieur le Maire : Avant de laisser la parole à Monsieur Brasseur Minard, je ne suis pas sûr que manifester fasse tomber le taux d'incidence du Covid. Nous sommes tous conscients et nous regrettons tous que nos théâtres, nos musées, nos lieux culturels soient fermés, et nous sommes conscients que toutes celles et tous ceux qui travaillent, qui vivent de leur travail dans ces secteurs d'activité sont aujourd'hui à la peine, ils ne sont pas les seuls, on pourrait citer beaucoup d'autres activités qui sont très à la peine et moins soutenues.

Je rappelle que, je ne suis pas là pour défendre le gouvernement, il a pris des dispositions justement en faveur des intermittents et que d'ailleurs les intermittents ne manifestent pas par rapport à cela, ils manifestent aussi par crainte de voir le régime du chômage des intermittents évolué en dehors du système de la crise sanitaire. Cela c'est un autre débat. C'est une affaire qui est nationale et qui nous dépasse, en ce qui nous concerne, vous la voyez bien, nous faisons tout ce que nous pouvons pour essayer de, le moment venu, réanimer une vie culturelle, non seulement pour les intermittents et les gens de la culture, mais pour chacun des roannais, parce que nous avons tous besoin de retrouver une vie sociale, une vie culturelle et par conséquent c'est pour nous important.

Je le répète, manifester ne changera rien, manifester ne fera pas baisser le taux de contamination, je suis surpris et il est vrai que je refuse que notre musée, notre théâtre, soient le lieu de manifestation, après les gens manifestent sur l'espace public c'est leur droit. Je rappelle qu'on est tous contraint à ne pas faire de manifestation à plus de 6 personnes à l'extérieur sauf pour les manifestations. Quand on veut faire une inauguration c'est niet, quand on veut manifester pour râler c'est possible, il y a une logique mais c'est la liberté de manifestation qui s'exprime, mais par contre et je l'affirme ici, je ne souhaite pas que nos outils, notre théâtre, notre musée, je dirais accompagnent ces mouvements de manifestation, pourquoi ? Parce que je pense que ce n'est pas notre rôle. Notre rôle est effectivement de compatir, chaque fois qu'on le peut d'apporter un soutien, qui soit moral voire éventuellement matériel, ce que nous faisons, mais après c'est un débat qui nous dépasse.


Monsieur Brasseur Minard : Pour répondre à Madame Chevillard, Monsieur Gerbot m'a gentiment posé cette question lors de la commission culture, à laquelle je lui ai répondu très gentiment, même s'il ne se souvenait pas de mon nom.

J'ai reçu Monsieur Lerkari, qui m'a contacté le 24 mars, que j'ai reçu le 25 mars avant de manifester, je lui ai fait part que nous étions à l'écoute, que nous comprenions leur demande, si ce n'est que comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, ils ne pouvaient pas occuper le théâtre, ni le musée, ni toute salle culturelle de la Ville de Roanne. Je leur ai stipulé de se rapprocher de Madame la Députée, Nathalie Sarles, qui est une représentante de l'Etat et qui est plus à même à répondre à ce genre de question.

Je tiendrai aussi à dire que concernant les compagnies et les intermittents, nous la Ville de Roanne, nous soutenons ces compagnies à hauteur de 90 000 € depuis mars 2020, nous soutenons le milieu culturel, nous le comprenons dans certaines mesures.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 24.

Le secrétaire,



Denis VANHECKE

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération